National Energy Board

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-14
ISBN 0-660-57011-4

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

National Energy Board

92-03998/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

The document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

The format and organization of the document should be regarded as transitional. For the most part the document is organized to be consistent with the program structure approved for the National Energy Board. There have been some modifications, where necessary, in order to accommodate the transfer of responsibilities for oil and gas regulation on Frontier Lands (formerly Canada Oil and Gas Lands Administration). Legislation to formalize the transfer is in preparation.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4
B. Use of 1990-91 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans For 1992-93
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 9
B. Recent Performance
1. Highlights 9
2. Review of Financial Performance 12
C. Background
1. Introduction 13
2. Mandate 13
3. Program Objective 13
4. Program Description 14
5. Program Organization for Delivery 15
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 19
E. Program Effectiveness 21
F. Performance Information and Resource Justification 22

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 35
2. Personnel Requirements 36
3. Net Cost of Program 37
4. Transfer of Resources from COGLA 38
5. Topical Index 39

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1992-93 Main Estimates**	1991-92 Main Estimates
	National Energy Board		
40	Program expenditures	**30,160**	23,331
(S)	Contributions to employee benefit plans	**3,410**	2,852
	Total Agency	**33,570**	26,183

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1992-93 Main Estimates**
	National Energy Board	
40	National Energy Board - Program expenditures	**30,160,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates				
	Authorized person-years *	Budgetary Operating	Capital	**Total**	1991-92 Main Estimates
Energy Regulation and Advice	386	32,985	585	**33,570**	26,183
1991-92 Authorized person-years	330				

* See figure 15, page 36 for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	**Actual Use**
	National Energy Board			
35	Program expenditures	22,740,000	22,740,000	**20,609,226**
(S)	Contributions to employee benefit plans	2,815,000	3,020,000	**3,020,000**
	Total Program - Budgetary	25,555,000	25,760,000	**23,629,226**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

Advice and Inquiry:

- Electricity Review: Complete the interprovincial electricity trade review on measures that could be taken to: enhance interprovincial trade in electricity, encourage greater cooperation between utilities, and enhance commercial access to available transmission capacity.

- Frontier Oil and Gas: Provide technical advice and information to various interested parties on oil and gas matters related to exploration, drilling, development, production, environmental protection, reserves, diving and personnel safety.

Environment:

- Environment Directorate: The newly formed Environment Directorate will maintain, develop and apply environmental expertise to conduct a federal environmental assessment and review of projects under its jurisdiction. This process will be at least as rigorous and definitive as defined in legislative requirements.

- NEB Act Activities: Ensures compliance with the NEB Act and Regulations for the protection of the environment and administration of land acquisition for pipelines and international power lines under Part III of the Act.

- Frontier Activities: Ensures that all aspects of environmental provisions contained in the Oil and Gas Production and Conservation Act and the Canada Petroleum Resources Act and their attendant regulations for petroleum resource activities on frontier lands.

- Environmental Protection: The Board will continue its process of environmental protection for all proposals under its jurisdiction, ensuring compliance with its regulatory requirements and other federal requirements.

- Detailed Routing: Deal with the first major detailed route hearing (Trans Canada PipeLines - Napierville Extension), in which landowners will bring forward their site-specific environmental concerns.

Facilities Regulation:

- Pipeline Inspections: Manage an increased level of activity in pipeline inspections and audits as a result of a high level of pipeline construction and the aging of pipeline facilities.

- Pipeline Applications: Respond to a number of complex applications for major expansion of existing pipelines and construction of new pipelines.

Traffic, Tolls and Tariffs Regulation:

- Toll Applications: Deal with a number of toll applications from major pipelines. The Board expects toll applications from TransCanada, Trans Mountain, Interprovincial Pipeline, Trans Quebec & Maritimes and Westcoast Energy.

- Apportionment on Interprovincial Pipeline: Review revisions to capacity apportionment system and applicable tariff changes.

- Industry Task Forces: Continued encouragement of pipeline industry task force meetings to help reduce the duration of public hearings and secure negotiated settlements.

- Pipeline Access: Review pipeline access and gas export questions related to gas movements on the Alberta Natural Gas pipeline system to California.

Energy Trade:

- Natural Gas Exports: Conduct public hearings in response to a number of large natural gas export applications. Many of these will be to serve the California market.

- Electricity Exports: Deal with a number of firm and interruptible electricity export applications.

- Market-Based Procedure: Review the method by which the Board assesses applications for long term gas export licences. The Board will announce any changes once the comments of interested parties are considered.

- Market Assessment: Issue further reports related to the operation of natural gas markets. A key part of the Board's market based gas exports procedure, these reports analyze short term developments in natural gas and assess the impact on Canadian energy markets of increased exports.

Oil and Gas Regulation on Frontier Lands:

- Transfer Legislation: Parliamentary approval of amendments to the NEB Act will be required to assign responsibility to the NEB for oil and gas regulation on Frontier Lands not otherwise controlled by joint boards. This legislation is currently in preparation and is expected to be promulgated in Fall 1992. Until the Act is amended the NEB will be carrying out these regulatory responsibilities through the provision of advice to the Ministers of EMR and INAC.

- Regulations: Review and update the promulgated Drilling, Production and Conservation, Occupational Safety and Health, and Diving Regulations. Develop regulations for Installations and the Certification Process, Geophysical/Geological Programs, and corresponding regulations appropriate to offshore Accord Areas.

- Regulatory Approvals: Review and approve applications with respect to geophysical/geological programs, drilling, development, production and diving operations. Provide an inspection service for all operations to ensure regulatory compliance.

- Research and Development: Manage Program on Energy Research and Development (PERD) funds to promote R&D projects that relate to safety, environmental protection, resource conservation, design criteria, new technology and personnel safety. Manage Environmental Studies Research Fund (ESRF). Promote and guide research in other PERD committees and fora.

- Beaufort Sea Steering Committee Recommendations: Respond to Committee Recommendations to enhance government preparedness for dealing with regulatory issues in the Beaufort Sea, including oil spill response, liability and relief well capability.

- Significant Discovery Areas: Prepare recommendations on new Declarations of Significant Discovery for three discoveries in the North. Make revisions to existing SDA's as a result of the information provided by additional drilling.

Program Management and Services:

- Separate Employer Status: As part of its submission to Treasury Board on relocation, the NEB sought and received approval-in-principle to obtain Separate Employer Status. The NEB is currently assessing the advantages and disadvantages of such status and preliminary analysis indicates that Separate Employer Status would enable the NEB to provide optimal service to the public at the lowest possible cost.

- Staffing: Proceed steadily with the replacement of the 190 employees who chose not to relocate to Calgary. By year-end 1991 approximately 40% of the positions were staffed and pre-relocation levels will be reached early in the 1992-93 fiscal year.

- Training: Provide the 190 new employees with extensive on-the-job and formal training. This will range from a comprehensive orientation program, computer training, and language training, to specific types of technical training required.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements ($000)

	Estimates 1992-93	Forecast** 1991-92	Change
Energy Regulation and Advice	**33,570**	39,401	(5,831)
Person-years*: Controlled by T.B.	**386**	332	54
Other	**10**	11	(1)
	396	343	53

* See figure 15, page 36 for additional information on person-years.

** **The 1991-92 forecast:** (which is based on information available to management as of 30 November 1991), includes $13.2 million in expenditures and two person-years related to the relocation of the NEB to Calgary. This item has been included in supplementary estimates for 1991-92. Together with the $26.2 million in 1991-92 Part III Estimates, this represents the total resource authorization levels for the NEB for 1991-92. Because of the unusual expenditures associated with the relocation, the Board expects to fully utilize its authorized resources in 1991-92.

Explanation of Change: The 1992-93 Estimates will be some $5.8 million less than expected expenditures in 1991-92, primarily because of the non-recurring nature of the expenditures related to relocation (a net change of $12.6 million), which in turn is offset by the $6.1 million increase in authorized resource levels related to the transfer of Canada Oil & Gas Lands Administration (COGLA) responsibilities. In addition there are minor increases in the 1992-93 resource levels for environmental assessment (two person-years and $170,000) and anticipated price increases.

B. Recent Performance

1. Highlights of 1990-91 and 1991-92

Corporate Changes:

- Relocation: The relocation of the Board to Calgary was announced in the Budget speech on 26 February 1991 and on 3 September 1991, the Board commenced operations in Calgary. It is currently estimated that the move will cost some $20 million including $6 million in accommodation costs incurred by the Department of Public Works. 85 percent of the total relocation costs will be funded under the Board's cost-recovery program.

- COGLA Transfer: On 2 April 1991, the regulatory responsibilities of the COGLA with regard to oil and gas activities on Frontier Lands, excluding the east coast offshore Accords area, were transferred to the National Energy Board. These responsibilities encompass the regulation of exploration, development and production of oil and gas. For the east coast offshore Accord areas, NEB has ongoing responsibility to provide advice, information, and services to the Minister of Energy, Mines and Resources.

Advice and Inquiry:

- Supply and Demand: The Board released its biennial report Canadian Energy: Supply and Demand, 1989 - 2010. The report includes extensive data on historical and current patterns of energy supply and energy consumption in Canada and the export market, as well as an in-depth analysis of the likely development in these patterns over the next 20 years. It includes expanded analysis of North American gas market prospects and projections of air emissions resulting from this energy production and use.

- Sarnia-Montreal Pipeline: At the request of the Minister of Energy, Mines and Resources, the Board reviewed the implications of closing the Sarnia to Montreal leg of the IPL oil pipeline. The study concluded there was no requirement for government intervention to keep the pipeline operating.

Environment:

- Environmental Assessment Review Process Guidelines Order: Continued to conduct environmental screening of facilities and export applications, pursuant to the EARP Guidelines Order, with the aim of determining the significance of the environmental issues and the level of public concern.

- Exclusion List: Developed an "Exclusion List" in cooperation with the Federal Environmental Assessment Review Office. The list identified the types of proposals that would not normally be expected to produce any adverse environmental effects and as a result, would be automatically excluded from further examination under the EARP Guidelines Order.

- Memorandum of Guidance on Early Public Notification: Produced the memorandum requiring pipeline companies to provide for public input during the project planning and developmental stage which then could be incorporated into application proposals to the Board.

Facilities Regulation:

- TransCanada Facilities (GH-5-89): The Board approved an application by TransCanada for facilities estimated at $2.6 billion and 15 associated gas export licences totalling 45 billion cubic meters of gas.

- Other Pipeline Facilities: In addition to GH-5-89, the Board issued orders and certificates for new and replacement pipeline facilities having a total value of some $1 billion in 1990-91 and 1991-92.

Traffic, Tolls and Tariffs Regulation:

- Hearing Activities: The Board dealt with pipeline toll and traffic issues relating to Canada's major pipeline companies, in proceedings which lasted a total of 119 days in 1990-91 and are forecasted to take 75 hearing days in 1991-92.

Energy Trade:

- Natural Gas Exports: The Board deals with some 25 export licence applications per year, involving large quantities of natural gas. Licences approved include the applications by Esso, Gulf and Shell to export natural gas from the Mackenzie Delta.

- Electricity Exports: Under the new electricity export procedures established in Bill C-23, the Board issued a number of export permits in 1991 without holding a public hearing. Export permits were issued to New Brunswick Power, Ontario Hydro, Manitoba Hydro and BC Hydro.

Oil and Gas Regulation on Frontier Lands:

- Regulatory Approvals for geophysical/geological programs: Arranged for approval of 28 programs in 1990-91 and 11 programs in 1991-92. Approximately 25 final geophysical/geological reports are received per year, requiring technical review and approval for content and interpretation.

- Regulatory Approvals for Drilling Activities: Approved 6 drilling programs and 22 Authorities to Drill a Well; reviewed 3 Oil Spill exercises; carried out 3 inspections of physical environmental programs and a pre-approval inspection for overwintering of the Bent Horn storage facilities.

- Regulatory Approvals for Development Plans: Approved amendments to the development plan, submitted by the operators, for the Norman Wells oil field, the Kotaneelee gas field and the Pointed Mountain gas field. Evaluated performance and inspected operations for the above fields as well as the Bent Horn oil field.

- Environmental Assessment: Carried out environmental assessments on all regulatory and other various submissions. Included major reviews of the Hibernia Bull Arm Construction site and Cow Head Fabrication Facility as well as the Cohasset/Panuke Plan. Carried out environmental screenings on various PERD and ESRF study proposals.

- Significant Discovery Areas: Advice was provided to the Minister of DIAND with respect to 4 Declarations of Significant Discovery for northern discovery wells and on the Report and Recommendations of the Oil and Gas Committee re ESSO et al Minuk I-53.

- Determination of Commercial Discovery Areas: Provided advice to the Minister of DIAND with respect to a Commercial Discovery Application submitted by Paramount Resources for the Cameron Hills (NWT) area.

- Research and Development: Managed PERD studies on pipelines, ice structure interaction , calibration and verification of an offshore design code, structural liability, diving decompression tables, personnel safety, and environmental design. Managed an ESRF program of $2 million to finance various environmental studies.

- Advice on Accord Area Projects: Provided assistance to Canada Nova Scotia Petroleum Board in the review of the Cohasset/Panuke development plan and reviewed deficiency list. Monitored Hibernia EIS issues.

Program Management and Services

- Cost Recovery: Pursuant to the government's cost recovery initiative, the NEB implemented full cost recovery effective 1 January 1991. The Minister of EMR has excluded costs associated with the regulation of frontier oil and gas (former COGLA), from cost recovery.

- Micro-computer Network: Implementation of Phase II of the micro-computer networking project was interrupted by the relocation. This phase involves the acquisition and installation of software which will allow interaction between different systems and is now scheduled for completion during 1992-93.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance ($000)

	1990-91		
	Actual	Main Estimates	**Change**
Energy Regulation and Advice	23,629	25,555	**(1,926)**
Person-years*: Controlled by T.B.	310	336	**(26)**
Other	11	11	-
	321	347	**(26)**

* See figure 15, page 36 for additional information on person-years.

Explanation of Change: During 1990-91 the Board continued with its internal program of person-year restraint, reflecting both the Board's changing regulatory priorities and very careful management of resources. This resulted in a lapse of 26 person-years which contributed to a net salary lapse of $1.3 million. In addition, as part of the government-wide emphasis on restraint, the NEB monitored all proposed non-salary expenditures, which resulted in a saving of $600,000 on a budget of $ 4.4 million.

C. Background

1. Introduction

The National Energy Board was established in 1959 by the National Energy Board Act (NEB Act). The Board is designated as a department within the meaning and purpose of the Financial Administration Act and reports to Parliament through the Minister of Energy, Mines and Resources.

The Board has two principal responsibilities: To regulate specific areas of the oil, gas and electrical industries in the public interest, and to advise the government on the development and use of energy resources.

The Board, on its own initiative, may hold inquiries into a particular aspect of the energy situation and prepare reports for the information of the government, of Parliament and of the general public. It also carries out studies and prepares reports at the request of the Minister of Energy, Mines and Resources.

2. Mandate

The main functions of the Board are set forth in the NEB Act. The Board also carries out certain activities pursuant to the Northern Pipeline Act (NPA). As of 2 April 1991, the Board assumed responsibility for the regulation of oil and gas activities on Frontier Lands not otherwise controlled by joint boards. By agreement with Labour Canada, Board staff administer certain portions of the Canada Labour Code relating to pipeline worker safety. The Board also maintains a capability to ensure that all activities under its jurisdiction are carried out in an environmentally acceptable manner.

3. Program Objective

To regulate in the public interest, those areas of the oil, gas, and electricity industries relating to (i) the construction and operation of pipelines and international power lines, (ii) traffic, tolls, and tariffs of pipelines, (iii) exports of gas and oil and electricity and imports of gas and oil, and (iv) regulatory control of oil and gas resources on Frontier Lands not otherwise controlled by joint boards, and to advise the Minister of Energy, Mines and Resources on the development and use of energy resources.

4. Program Description

Functions: The National Energy Board functions as a quasi-judicial tribunal. It serves as a regulatory enforcement body responsible for overseeing the construction and operation of certain approved energy projects. The Board regulates the tolls and tariffs of pipeline companies under federal jurisdiction to ensure that the tolls are just and reasonable and not unjustly discriminatory. It also serves as a source of advice to the government on specific policy questions and periodically undertakes studies of various energy issues both on its own initiative and at the request of the responsible Minister.

Activity Structure: The National Energy Board program consists of one activity - Energy Regulation and Advice and six sub-activities as described below:

Advice and Inquiry: Use of the Board's expertise and data bases to provide information and analysis on the control, conservation, use, transportation, marketing, and development of oil, natural gas, and electricity, including petroleum resource assessments for Frontier Lands. Inquiry into aspects of the North American energy situation important to the maintenance of Canada's energy security.

Facilities Regulation: Ensuring expeditious, safe, and environmentally sound construction and operation of gas and oil pipelines and power lines subject to federal jurisdiction.

Traffic, Tolls, and Tariffs Regulation: Ensuring that tolls of pipelines under federal jurisdiction are just and reasonable and that pipeline services are provided on a continuing basis, without unjust discrimination, and in a cost-efficient manner.

Energy Trade: Ensuring Canadian interests are served through participation in the developing North American market for electrical power, gas, and oil.

Oil and Gas Regulation on Frontier Lands: Developing and maintaining a regulatory system for Frontier Lands.

Program Management and Services: Providing effective support and advice to Board Members, departmental managers, and employees so that program objectives may be achieved.

Procedures: The National Energy Board is a court of record, and with regard to attendance, the swearing and examination of witnesses, the production and inspection of documents, and the enforcement of its orders, it has all the powers vested in a superior court of record. Most hearings are conducted by three Members, which is a quorum of the Board, with one acting as presiding Member. At times, one Member may conduct a hearing and prepare a report for consideration by the Board.

Public hearings are required by the NEB Act for all applications for certificates of public convenience and necessity, for the construction and operation of pipelines of more than 40 kilometers or power lines of more than 50 kilovolts operating voltage; for long-term licences for the export of crude oil, oil products, electricity, and natural gas and for the import of natural gas. Public hearings in respect to electricity exports and international power line applications are required only when they are designated by the Governor in Council upon the Board's recommendation. Public hearings are also held to consider applications for major changes in tolls and tariffs. Proceedings before the Board are initiated by filing a written application with the Secretary of the Board. Following public notice, any person intending to intervene in any application must file a written statement together with supporting documentation.

When the Board is prepared to grant a certificate for a pipeline or power line, or issue a long-term licence for the export of gas or oil it makes a submission to the Governor in Council through the Minister of Energy, Mines and Resources. When the Board denies an application, the decision is not subject to referral to the Governor in Council.

Decisions regarding tolls and tariffs of pipeline companies and short-term exports of oil and natural gas are issued by the Board without reference to the Governor in Council. Electricity exports are authorized by permit without hearing or, where applications are so designated by the Governor in Council, by licence requiring a public hearing.

The Board's regulatory decisions and related reasons therefor are issued as public documents.

5. Program Organization for Delivery

Organization Structure: The Board is now located primarily in Calgary with a staff of six in Yellowknife. The Board's regular organizational relationships shown in Figure 3 are complemented by a flexible matrix management approach to supporting Members (presently eight permanent and one temporary, working full-time) who consider individual applications at Board hearings or in the course of the Board's regular weekly deliberations.

Figure 3: Organization and Person-Year Resources

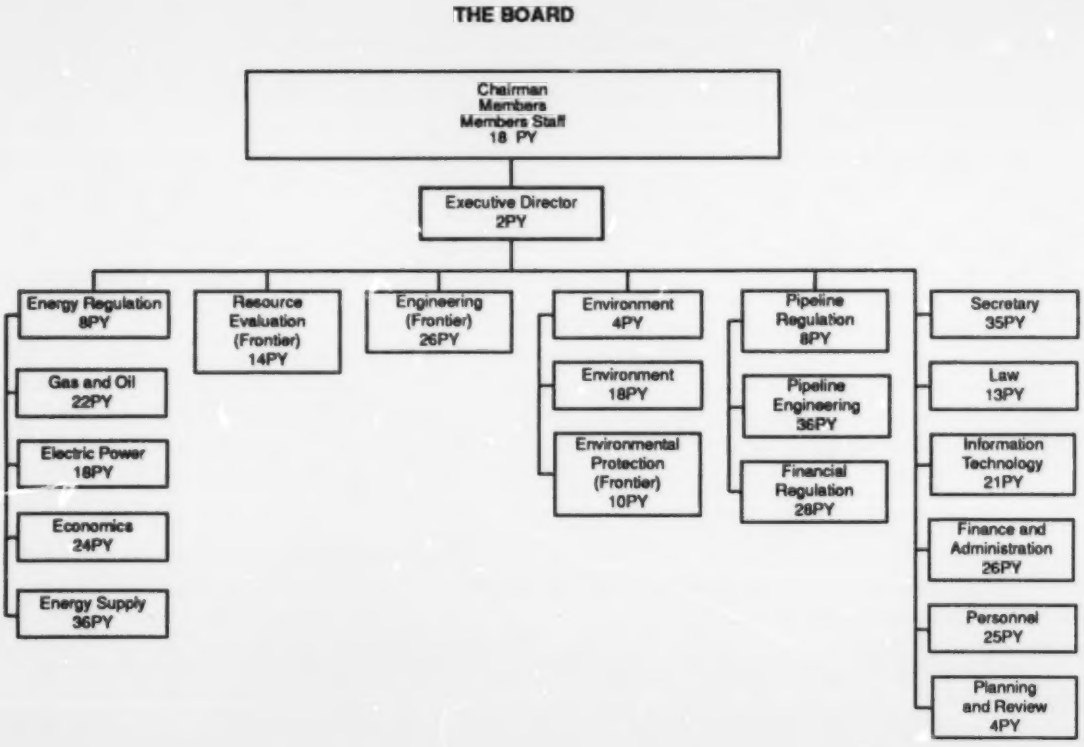

The Board consists of: up to nine permanent members (there are presently eight) and up to six temporary members (there *is* presently *one*), all of whom are appointed by the Governor in Council. The Act provides for a Chairman who is the Board's Chief Executive Officer and a Vice-Chairman. Board Members function in effect as judges, deciding cases as a result of the public hearing process or at formal Board meetings.

The Executive Director is the Board's senior staff member and Chief Operating Officer. The responsibilities include the overall management of the Board, the acquisition and allocation of human and financial resources, the efficiency and effectiveness of Board activities and operations and the provision of advice on such matters as the Chairman may deem appropriate.

The Director General, Energy Regulation is responsible for the integration of all staff activities involving the regulation of energy exports and international power lines. This encompasses planning and coordinating all work affecting the regulation of international power lines, exports of oil, gas, and electricity and imports of gas under Part VI of the National Energy Board Act, and coordinating the analysis of all matters related to energy demand and supply.

The Gas and Oil Branch provides advice to the Board on oil and gas matters including the evaluation of oil and gas markets and commercial transactions. The Branch is responsible for export and import regulation, and for matters related to traffic and discrimination in service for gas and oil pipelines. The Branch collects and disseminates data on exports and imports, and on the consumption and transportation of crude oil, petroleum products, gas products and natural gas.

The Electric Power Branch advises on matters relating to electricity export and international power line authorizations and regulatory surveillance. The Branch prepares supply projections for electricity that are used in dealing with electrical and other applications and in support of the Board's Supply and Demand reports. It reviews the North American market for electricity, and provides advice on matters under federal jurisdiction that relate to the production, transportation, sale, and exchange of electricity.

The Economics Branch is responsible for the economic evaluation of applications before the Board to licence exports and to certificate pipelines. The Branch is responsible for preparing detailed projections of energy demand in Canada, long-term outlooks for Canadian exports of natural gas and electricity to the U.S. market and long-term projections of world oil prices. The Branch also analyses competitive conditions in energy markets, so as to be able to advise as to whether Canadians have fair access to energy in a smoothly functioning competitive market.

The Energy Supply Branch is responsible for advising on matters relating primarily to the supply of crude oil, natural gas, natural gas liquids and coal. The Branch prepares both short-term and long-term projections of supplies of these energy commodities; prepares estimates of established oil and gas reserves in Canada; conducts analyses of ultimate resource potentials and reserves additions rates; evaluates the supply costs and economics of resource projects; monitors developments in the energy exploration and producing sector; and, investigates potential new energy supply sources.

The Director General, Pipeline Regulation integrates all staff activities relating to the regulation of gas, oil, and petroleum products pipelines. This encompasses the design, construction, operation, safety, and environmental concerns specified under Part III of the National Energy Board Act and matters regarding traffic, tolls, and tariffs under Part IV of the Act.

The Pipeline Engineering Branch advises on matters relating to pipeline certificates and orders issued under the National Energy Board Act and for the regulation of the safety of pipeline facilities under the Board's jurisdiction. The Branch is the Board's principal source of advice on technical matters included in applications by pipeline companies for facilities construction. The Branch also administers certain portions of the Canada Labour Code relating to pipeline worker safety and provides engineering services for the Northern Pipeline Agency.

The Financial Regulation Branch has the primary responsibility for tolls and tariffs, financial advice and costs of transportation under specific areas of the National Energy Board Act. As such, its main function includes the

provision of expert financial advice to the Board on all toll applications and to the hearing panels. It also audits the accounts and financial systems of pipeline companies under the Board's jurisdiction and monitors the financial performance of pipelines on a regular basis to ensure that tolls are just and reasonable.

The Director General, Environment is responsible for the integration of all environmental responsibilities relating to the regulation of gas, oil, petroleum products pipelines, energy exports and international power lines and frontier oil and gas activities. These activities encompass environmental matters specified under Part III and VI of the National Energy Board Act and under the relevant sections of the Oil and Gas Production and Conservation Act (OGPCA) and Canada Petroleum Resources Act (CPRA).

The Environment Branch conducts environmental screenings of applications for facilities and energy export applications; carries out environmental inspections during the construction and operation of pipeline and power line facilities; provides advice on the protection of land-owner rights with respect to land acquisition; on the technical requirements related to third-party crossing of pipelines.

The Frontiers Environment Branch regulates oil and gas activities on Canada Lands to ensure that the highest standards of environmental protection are maintained. For example it assesses the effects of oceanographic, meteorological and ice conditions on human safety and on operations. In carrying out environmental assessments, it identifies the impact of oil and gas activities on the environment and evaluates the validity and effectiveness of contingency plans and compensations schemes to address these impacts. The Branch also manages the Environmental Studies Research Fund and participates in PERD environmental and social studies.

The Engineering Branch (Frontiers) has the prime responsibility for the regulation of oil and gas activities to ensure that the activities are conducted in a manner that protects the safety of workers, promotes optimum engineering design, prevents wastage of resources during production and that generally adheres to good oilfield practices. The Branch is also responsible for regulatory approvals associated with diving operations, drilling, development, production, and transportation of oil and gas. The Branch takes a lead role in the development of standards related to diving, pipeline design, safety, training, marine operations, as well as floating and fixed offshore structures, through the use of PERD and ESRF funds.

The Frontier Resource Evaluation Branch is responsible for providing regulatory control and approvals for geophysical and geological programs, providing advice and information on matters related to petroleum geology, discovered resources, hydrocarbon prospectivity and certain regulatory decisions such as determination of Significant Discovery Areas, and for providing public access to an extensive volume of geological and geophysical data. In addition, the Branch prepares regulations pertaining to geophysical and geological programs. The Branch curates a large data base of geophysical and geological information which has been produced from industry's exploration activities, and makes this information available for public examination purposes.

The Office of the Secretary receives all applications and submissions and coordinates their consideration by the Board. It advises on the scheduling of hearings, and makes all administrative arrangements for public hearings across Canada. In addition, it provides media and public relations services, publications services and operates the Board's library. It administers the Access to Information and Privacy Acts and coordinates translation services with the in-house translation unit provided by Secretary of State.

The Law Branch provides legal advice to the Board on all matters relating to the Board's powers and responsibilities, acts as Counsel for the Board at public hearings, and represents the Board in proceedings before the Federal and Supreme Courts of Canada.

The Information Technology Branch is responsible for computer systems services, word processing support, data processing support and telephone services. This includes consultative services, computer operations, data management, program design and development, and an advisory service on the latest data processing techniques and applications. Branch responsibilities also include the integration of information processing systems and services for the Board.

The Finance and Administration Branch coordinates and administers the financial and administrative policies under which the Board operates. It provides advice and services relating to accounts processing, financial planning and budgeting, property, materiel, records and mail management. It also provides accounting services for the Northern Pipeline Agency.

The Personnel Branch provides advice and services in the areas of staffing, human resources planning, training, employment equity, official languages, classification, staff relations, safety and health, pay and benefits, conflict of interest, employee assistance, merit awards and security.

The Planning and Review Branch is responsible for the NEB's strategic and operational planning process, program review and evaluation, the internal audit program and the management practices program.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Board's continuing regulatory and advisory activity is carried out against a changing background of events and decisions which, in varying degrees, affect both the way the Board does its business and the degree of importance and interest in what it does.

Current factors affecting the Board's activity include, by way of example on the natural gas export side: the substantial increase in gas export business; the growing variety and complexity of gas contracting arrangements; recent regulatory actions taken in the U.S. that will impact on existing contractual arrangements; major associated pipeline expansion proposals raising important tolling and access issues; the increasing integration of the Canadian and U.S.

natural gas markets; the continuing presence of federal, provincial and state regulations in these markets in Canada and the USA; the government's energy policy, which places primary reliance on the free working of energy markets; and the implementation of the Canada-U.S. Free Trade Agreement which the Board is required by law to take into account in its regulatory decisions. Against this changing background, the basic purposes of energy regulation remain: namely, to protect Canada's energy security; to promote economic efficiency and fairness in energy supply; to provide for the environmental integrity and safety of energy transportation systems under federal jurisdiction; and to provide appropriate economic regulation of those transportation systems which are natural monopolies.

Market mechanisms and competitive pressures cause some elements of the Canadian energy industries to be competitive, efficient and non-discriminatory in their terms of service, but market pressures do not operate with equal force in all parts of the energy sector. Critical elements of our energy supply systems are to an extent "natural monopolies". These include the major interprovincial oil and gas pipelines. Therefore continuing regulation of pipeline tolls and tariffs is necessary even though the business of buying and selling gas is progressively freed up and oil markets are effectively unregulated.

The Federal Court decisions regarding the Rafferty and Alameda Dams and the Oldman River Dam have given the 1984 Environmental Assessment Review Process Guidelines Order the force of law. As a result, the Board has applied the Guidelines Order to all applications that are submitted to it, and considers all associated environmental effects of a proposal in making a decision. The Board's assessment of the environmental impacts associated with proposed facilities includes consideration of environmental impacts upstream and downstream of the Board's jurisdiction. This includes assessment of those impacts that are external to Canada. The Board has enlarged its formal process and written decisions to include environmental screening reports.

The most recent Federal Court of Appeal decision in July 1991, dealing specifically with an electricity export licence issued by the NEB, would serve to restrict the scope of the Board's environmental assessment to the activity over which it has clear jurisdiction; i.e. the exportation of electricity. The court ruling specifically excluded from the Board's consideration, examination of the environmental impacts of electricity production. In addition Bill C-13, an act to establish a federal environmental assessment process, which is currently before Parliament may also have significant impact on the Board's environmental assessment process. The Board is continuing to study the Court rulings and the proposed legislation so as to be able to modify its environmental process and continue to fulfill its regulatory responsibilities.

For the past several years, supplies of all forms of energy have been adequate and, with the recent exception of oil, prices have been moderate and relatively stable. However, the export demand for Canadian energy, particularly natural gas, is strong and large quantities of this source are committed to export on a long-term basis. As well, it is planned to continue and augment exports of electricity under long-term arrangements. In view of this, and given the basic importance of oil, gas and electricity to Canadians, the Board takes

seriously its oversight responsibilities relating to energy exports in terms of their regulation and the provision of adequate information to the public about energy resources, reserves, domestic and export demand, and prices.

In keeping with government policy to alleviate and improve the efficiency of regulation, the Board has expended much effort in finding ways to improve the efficacy of energy regulation.

E. Program Effectiveness

Internal Audit: The Board maintains an effective internal audit function. A systematic review and appraisal of Board operations is conducted on a cyclical basis as indicated in the five-year audit plan. This plan is updated and approved annually by the Board's Internal Audit and Program Review Committee, with the Chairman presiding.

During fiscal year 1991-92 comprehensive internal audits of the Environment and Information Technology Branches, and follow-up of four previously conducted comprehensive audits were completed. Also, at the request of management a review of the Board's "General Guidelines for the Processing of Hearing Applications" was undertaken. The Branch may also undertake a management review of NEB's relocation to Calgary to assess whether relocation objectives were achieved effectively and efficiently.

The major recommendations of the Environment Branch audit were that the Board should develop a clear, concise mandate for environmental matters, consider establishing a discrete environmental services directorate and improve branch management systems. To date, the Board has established a separate environmental directorate, the mandate is under review and a plan of action on management systems will be required following resolution of the mandate issue.

The major recommendations of the Information Technology Branch audit include changing the Branch's mandate, role, responsibilities and funding, tailoring systems development life cycle to the needs of the Board and establishing minimum standards for all Board information technology systems.

During 1992-93 two as yet unidentified comprehensive audits will be conducted and follow-up reviews of previously completed audits will be undertaken.

Program Review: In 1991-92 an opportunity has arisen to review the role and mandate of the Economics Branch. As a result of the relocation of the NEB to Calgary, a significant number of Branch staff, including the Director, have been unable to remain with the NEB. The study is currently underway and is expected to be completed by the end of 1991-92. The study is addressing the most fundamental principles of the Branch's purpose and activities. The study findings will be based on the review of documents and on interviews with industry members, federal and provincial departments and their agencies, particularly electrical utilities, the FERC in the U.S., and consumer advocates.

A renewed multi-year program evaluation plan and schedule is being developed for the period starting in 1992-93. The plan will meet NEB managers' requirements as well as those of Treasury Board and the Office of the Comptroller General.

F. Performance Information and Resource Justification

The National Energy Board's resource requirements are based on a single program and a single program activity: energy regulation and advice. The Board's energy studies and advice contribute significantly to its regulatory activity, and it obtains information from regulatory activities which enhance the practicality and relevance of its studies and advice.

The following diagram illustrates the inter-relationships between energy regulation and advice.

The regulatory workload of the Board is, for the most part, externally generated. Although the Board is very much in control of the processes and procedures it uses, it is reactive in terms of the amount of future activity. Planning requires continual liaison with current and prospective applicants to estimate the number, nature and timing of applications that will be received.

The following outlines the National Energy Board's workload for each of the sub-activities i.e. Advice and Inquiry; Regulation of Facilities and of Traffic, Tolls and Tariffs; Energy Trade; Oil and Gas Regulation on Frontier Lands; as well as Program Management and Services.

1. Advice and Inquiry

Objective: Use of the Board's expertise and data bases to provide information and analysis on the control, conservation, use, transportation, marketing, and development of oil, natural gas, and electricity, including petroleum resource assessments for Frontier Lands. Inquiry into aspects of the North American energy situation important to the maintenance of Canada's energy security.

Description: the Advice and Inquiry function represents approximately 48 person-years or 12% of the total P.Y.'s.

The Board's regulatory responsibilities cover many aspects of the Canadian energy sector. In 1990 energy accounted for some 6.2% of the Gross Domestic Product or some $42 billion, including about $14.5 billion in energy exports. This level of impact on Canada requires the Board to be informed on a wide range of energy matters within and outside Canada, and to make recommendations to government on issues that come under the Board's direct responsibility or on which it has been specifically requested to provide advice. In addition to the Board's continuing studies and reports on energy-related matters, the NEB Act also makes provision for the initiation of specific studies, inquiries and reports at the request of the Minister.

In carrying out its regulatory responsibilities effectively, the Board monitors closely developments in the electricity and oil and gas producing industries to ensure that the Board is fully aware of circumstances affecting short and long term supply and demand. The Board will also continue to provide advice to the Minister on a monthly basis on oil, gas and electric power matters.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Comprehensive, up to date analysis of Canadian energy supply and demand.	• Strong demand for Supply/Demand report. • Scope of issues addressed; extent of consultation.	• NEB information and analysis is used and useful.
Review of interprovincial trade in electricity requested by the Minister.	• Integration of views of different players in current electricity trade.	• Possible changes in relevant policies and regulations.
Up-to date hydrocarbon supply estimates.	• The large and growing number of pools and producing wells. (Figures 4 and 5.)	• Acceptance of and use by industry.

Figure 4: Western Canada Oil and Gas Pool Count

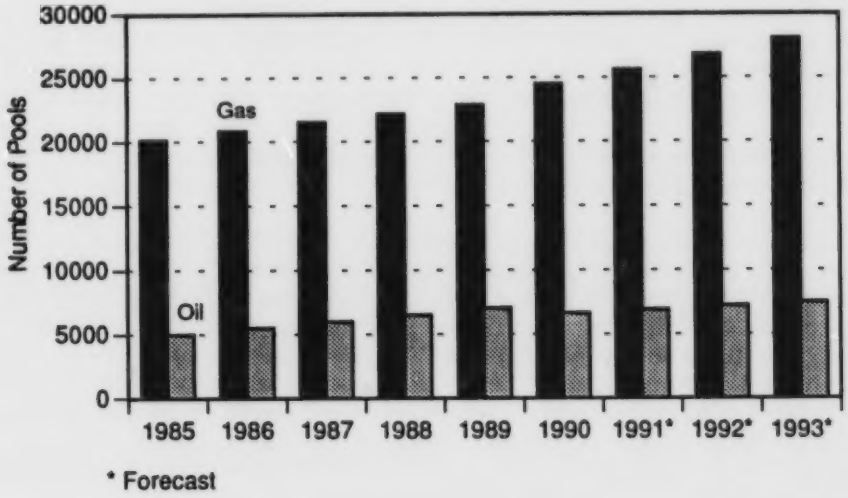

Figure 5: Western Canada Producing Oil and Gas Wells

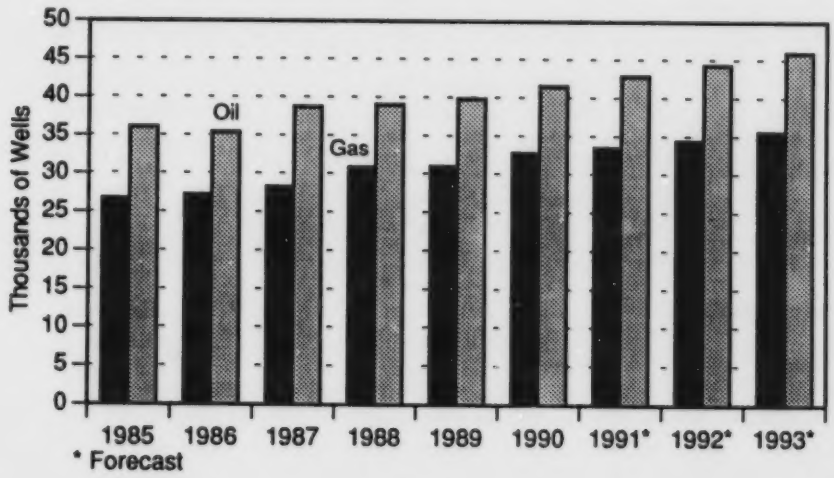

2. Facilities Regulation

Objective: Ensuring expeditious, safe, efficient and environmentally sound construction and operation of gas and oil pipelines and power lines subject to federal jurisdiction.

Description: Facilities regulation represents approximately 80 person-years or 21% of the total P.Y's. The Board regulates 52 oil and gas pipeline companies which have the following characteristics:

- Length of pipeline: 32,000 km geographically located in 6 provinces and both territories;
- Number of shippers, i.e. customers: in excess of 500.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Review of applications, for pipeline facilities and international power lines.	• Number of hearing days. (Figure 6) • $ value of approved new and additions to facilities. (Figure 7) • Number of miscellaneous orders; approximately 85 per year. • Preparation for applications involving frontier and offshore areas. • Cost control monitoring on construction projects.	• Timely approval of facilities which are in the public interest. • Environmentally sound and cost effective construction and operation. • Due process. • High load factor i.e. unnecessary pipelines not being built.
Monitoring surveillance, safety and environmental inspections, examinations and audits.	• Cyclical review of the 52 regulated pipeline companies; over 300 inspections and audits per year. • Age of pipelines under the Board's jurisdiction. (Figure 8)	• The assessment of compliance with safety and environmental regulations, while minimizing regulatory intervention. • Reduction in the number of accidents. • Enforcement of labour regulations to the satisfaction of Labour Canada.
Safe pipeline crossings.	• Approximately 75 audits/inspections per year. • Investigations of regulatory violations.	• Reduction of third-party damage through inspections, audits, public awareness and enforcement. • Decrease in repeat regulatory violations. • Efficient resolution of conflicts.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Modern up to date regulations.	• Review and update in excess of 200 sections of regulations. • Working with the Canadian Standards Association (CSA) on some 29 committees. • Review of requirements for authorizations for international power lines.	• Client acceptance of the new rules. • Minimizing duplication in the development of standards. • Consensus of experts that regulations are keeping abreast of latest developments. • Minimize duplication with provincial counterparts.

Figure 6: Number of Hearing Days: Facilities

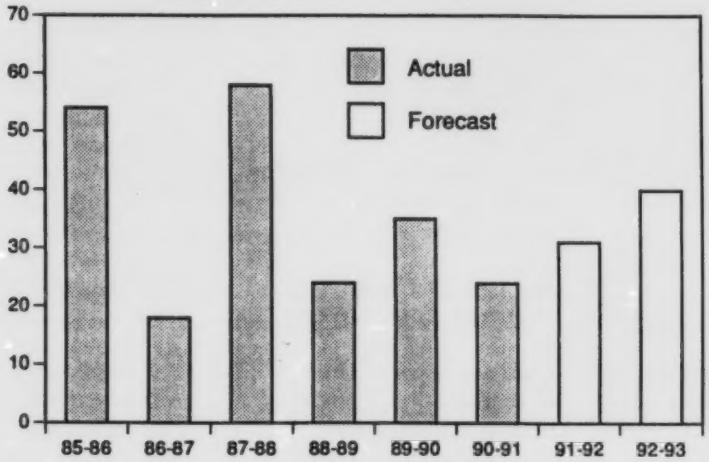

Figure 7: $ Value of New and Additions to Facilities

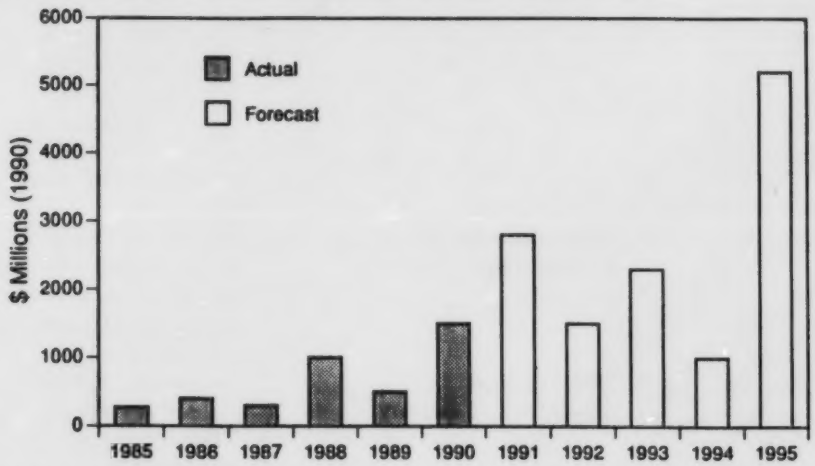

Figure 8: Aging of Pipelines Under NEB Jurisdiction

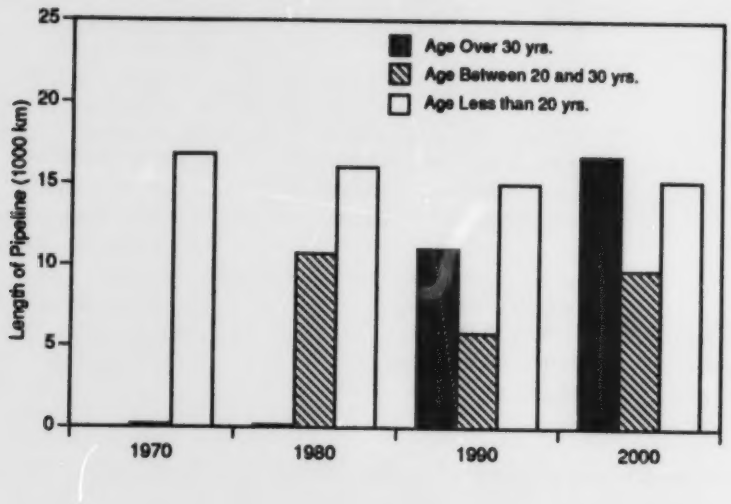

3. Traffic, Tolls and Tariffs Regulation

Objective: Ensuring that tolls of pipelines under federal jurisidiction are just and reasonable and that pipeline services are provided on a continuing basis, without unjust discrimination, and in a cost-efficient manner.

Description: Traffic, Tolls and Tariffs regulation represents approximately 52 person-years or 13% of the total P.Y.'s. The financial characteristics of regulated companies are set out below:

- Annual operating costs: just over $2 billion;
- Total net assets: $6 billion.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized below:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Review of applications for new tolls and tariffs and for toll adjustments.	• Number of hearing days. (Figure 9) • Level of Annual cost of service for major regulated companies. (Figure 10) • Extent to which "settlements" are reached. • Number of adjustment applications; approximately 75 orders are issued annually.	• Implementation of initiatives to streamline hearings. • Timely toll decisions. Due process.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Non-discriminatory third party access to transportation services.	• Number of applications and/or complaints.	• Minimizing the number of reviews, and adjudications.
Surveillance of financial results.	• Review and analysis of reports for the oil and gas pipeline companies regulated by the Board.	• Timely and effective review while minimizing the reporting requirements of pipeline companies.
Regulatory audit program.	• Detailed on-site audits of the 10 major oil and gas pipelines.	• Compliance with Board Orders and with accounting regulations.

Figure 9: Number of Hearing Days: Traffic, Tolls and Tariffs

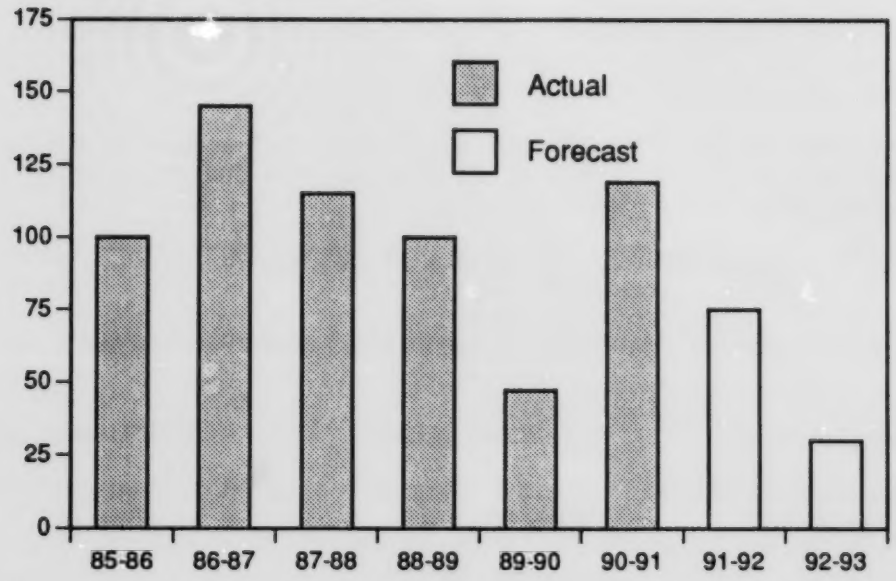

Figure 10: 1991 Cost of Service (10 Major Pipelines)

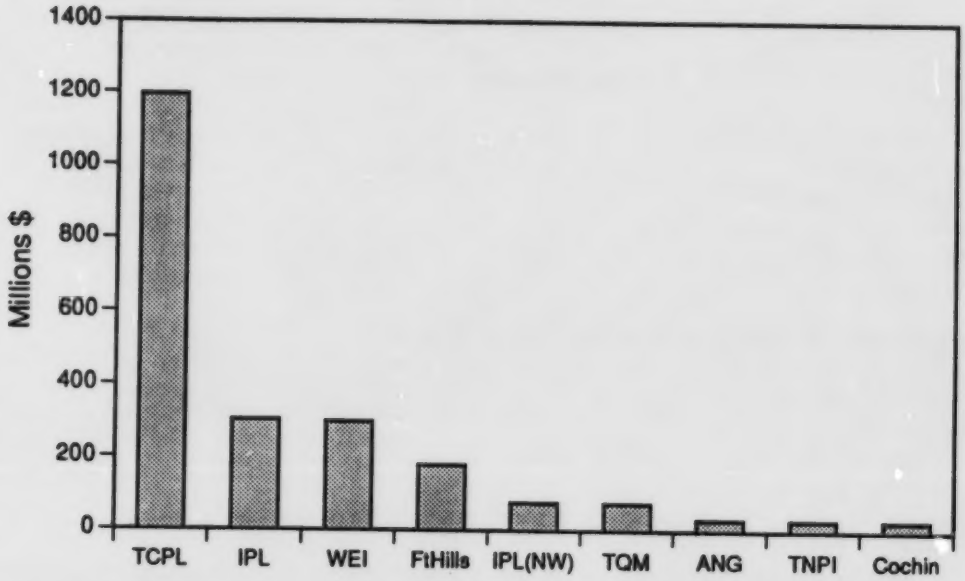

4. Energy Trade

Objective: Ensuring Canadian interests are served through participation in the developing North American market for electrical power, gas and oil.

Description: Energy Trade represents approximately 58 person-years or 15% of the total P.Y.'s.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Review of applications for export licences requiring public hearings.	• Number of hearing days. (Figure 11) • Number of applications and export volumes being applied for (Figures 12 and 13 respectively.)	• Appropriate and expeditious treatment of applications. • Comprehensive, well reasoned decision documents. • Due Process.
Monitoring and assessment of energy developments and studies, and export data compiling	• Number of reports and studies done. • Number and complexity of export licence conditions.	• High quality and timeliness of advice to the Minister, the Board and the public. • Accurate dissemination of volume and price data.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
	• Number of companies providing data; monthly data reported by 200 companies.	• Timely and accurate data collection and distribution.
Review of applications for export and import orders not requiring public hearings.	• Process approximately 300 orders annually.	• Timely and effective processing of orders. • Contract analysis accounting for current market situations.

Figure 11: Number of Hearing Days: Exports

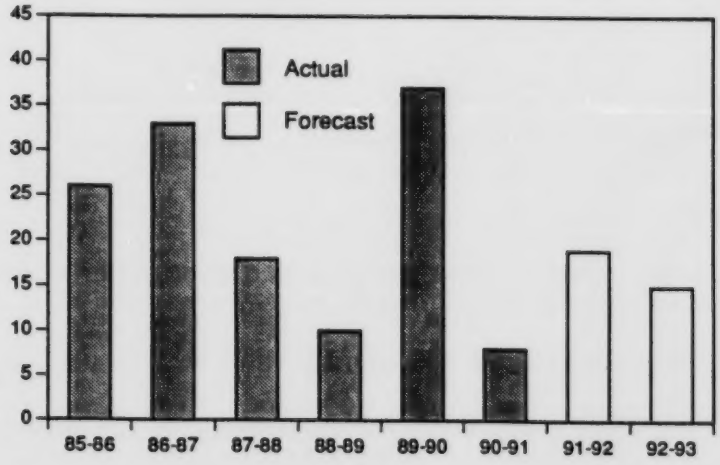

Figure 12: Number of Natural Gas Export Licence Applications Processed

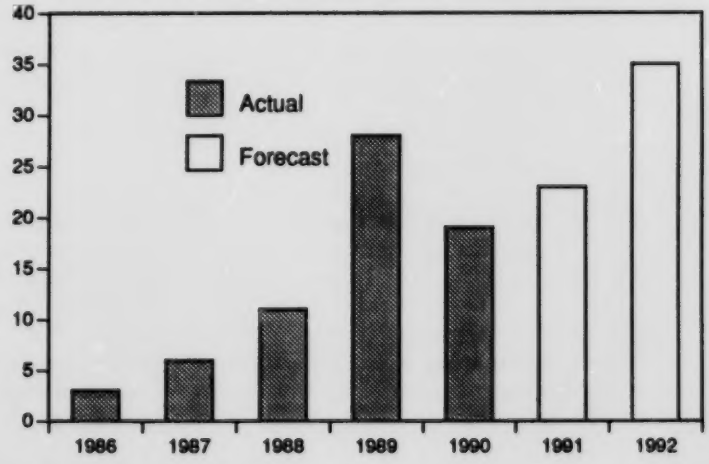

Figure 13: Aggregate Volumes of Natural Gas Authorized for Export at Year End

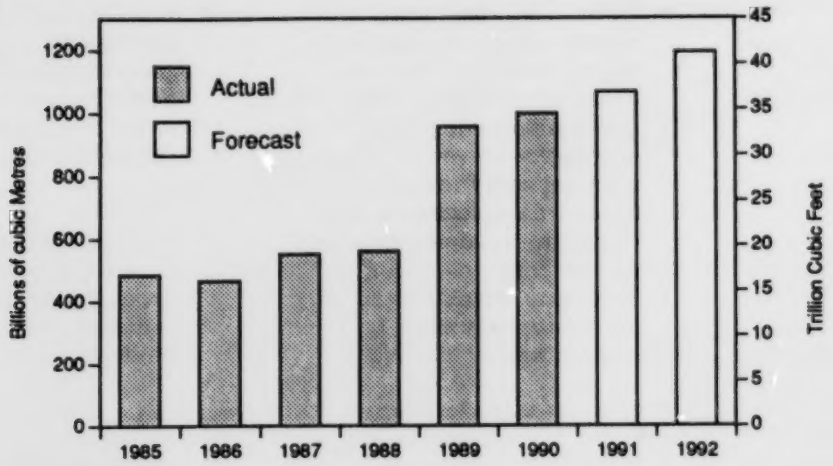

5. Oil and Gas Regulation on Frontier Lands

Objective: Developing and maintaining a national regulatory system to assure effective controls and monitoring for safe and environmentally sound exploration and development.

Description: Oil and gas regulation on Frontier Lands represents approximately 54 person-years or 14% of the total PYs. Regulations have been developed for all phases of oil and gas activities including diving, drilling, design, construction, development and operations.

NEB's primary frontier mandate is to assure the safe and environmentally responsible exploration and development of frontier lands oil and gas resources. Oil and gas operations must meet acceptable standards for safety, environmental protection and resource conservation.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Review and approval of applications for geophysical/geological programs, drilling programs, field operations and amendments to facilities and pipelines.	• Complexity of application, consultation requirements and number of applications. • Field operation programs are continuous and varied.	• Minimize regulatory delay. • Effective consultation process; safe and environmentally-sound operations.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Modern up-to-date regulations and standards, including Geophysical Regulations for North and Accord areas.	• Develop and maintain regulations pertaining to the exploration, development, production and transportation of oil and gas. • Working with the Canadian Standards Association and Canadian National Standards Association. • Participate in joint industry/government committees.	• Development of appropriate regulatory process; acceptance by industry. • Avoid overlap and minimize duplication. • Maintain consistent level of safety, environmental protection for all areas. • Industry aware of new changes.
Environmental Assessment of oil and gas activities on Frontier Lands.	• Number of Applications. • Interaction with EMR, DIAND and others.	• Provision of timely and effective environmental assessments of applications.
Inspection of operations.	• Location, time of year, and type of operation.	• Compliance with the regulations with a minimum of regulatory intervention. • Increased safety awareness and reduction in accidents.
Review and inspection of; physical environmental programs, oil spill exercises and waste treatment programs.	• Number of operations. • Types of platforms. • Experience of operator in the area.	• Effective physical environmental measurement, observation, and forecasting programs.
Evaluate field performance and potential field developments.	• Field production history, number of fields, availability of data.	• High-quality technical reports and appropriate recommendations and conclusions.
Determination of significant discovery areas.	• Number of new applications; need for consultation.	• Prompt recommendations. • Thorough technical analysis and advice.
Review of applications for Commercial Discovery Area.	• Number of applications received; complexity.	• Timely and accurate technical assessment and coordination. • Timely recommend-action to Minister.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Advice on recommendations from oil and gas committees.	• Number and complexity of committee recommendations.	• Thorough advice on technical, regulatory and precedent-setting aspects.
Computation of estimates of discovered resources. available.	• New discovery activity.	• Timely estimates as new results become
Manage and promote research and development projects.	• Establish priorities in consultation with industry and other government departments.	• Safety and efficiency of oil and gas operations and protection of the environment.
Environmental assessment of PERD and ESRF proposals.	• Number of applications and proposals.	• Effective countermeasures programs. • Environmentally-sound study proposals and appropriate audit trail for environmental assessment.
Advice to Ministers on results of environmental screenings.	• Number of environmental screenings required. • Complexity of environmental issues such as oil spills (Exxon-Valdez and Gulf of Arabia).	• Consistent and effective policy on environmental issues; effective government response to emergencies.
Provide advice and consultative services to Regional Boards and other government depts.	• Industry activity level. • Number and complexity of environmental issues such as observing, measuring and forecasting programs, waste treatment programs, and oil-based mud programs. • Number of environmental policy issues such as Marine Environmental Quality, Green Plan, Environmental Assessment Act, Brander Smith Report.	• Promotion of national consistency in oil and gas management. • Maintenance of National standards on engineering, environmental and resource issues. • Appropriate consideration of oil and gas issues and concerns in policy instruments.
Advice on exploration, geological matters.	• Periodic reports and updates on exploration history, discovered resources.	• Prompt service and thorough package of information.

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Information services.	• Provide industry with access to released data. • Annual publications.	• Efficient services, through publication and data base. • Convenient access.

6. Program Management and Services

Objective: Providing effective support and advice to Board Members, departmental managers, and employees so that program objectives may be achieved.

Description: The Program Management and Services functions represents 95 person years or 25% of the total P.Y.'s.

Key results and major workload factors for this sub-activity are summarized as follows:

Key results	Workload factors	Achievement criteria
Provide complete financial, administrative, and human resource support to operating managers.	• Replace 60% of NEB staff. • Training for 190 new hires.	• Selection of highest calibre candidates. • Provide relevant training in a cost-effective and efficient manner.
Maintain an effective and efficient internal audit and program review process.	• Perform planned audits and program review. • Requests of managers for reviews as a management tool.	• Pertinent and timely audit and program review reports. • Cost effective implementation of audit and program review recommendations.
Improve the Board's Management Information System.	• Ability to integrate and establish inter-system communications.	• All relevant systems; i.e., workplans, time reporting and project tracking are integrated on the microcomputer network.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

National Energy Board financial requirements by object are presented in Figure 14.

Figure 14: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel,			
Salaries and wages	**21,315**	18,565	16,723
Other Personnel Costs	**158**	100	55
Contributions to employee benefit plans	**3,410**	2,872	3,020
	24,883	21,537	19,798
Goods and services			
Transportation	**2138**	10,694	894
Postage and freight	**170**	170	149
Communication	**222**	170	160
Information	**243**	270	67
Training	**509**	580	176
E.D.P. services	**185**	585	166
Other professional and special services	**3,222**	2,105	662
E.D.P. rentals	**10**	10	10
Other rentals	**479**	475	407
Tenant services	**145**	145	99
Other purchased repairs and upkeep	**162**	155	102
Library supplies	**198**	198	170
Other utilities, materiels, & supplies	**419**	352	238
	8,102	15,909	3,300
Total operating	**32,985**	37,446	23,098
Capital - acquisition of equipment	**585**	1,955	531
Total	**33,570**	39,401	23,629

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 74% of the Program's total expenditures. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 15.

Figure 15: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91		
Management	22	17	16	59,000 - 132,700	87,007
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	28	28	24	20,000 - 83,335	59,203
Engineering and Land Survey	45	32	31	28,856 - 78,176	57,763
Law	10	10	11	41,200 - 125,100	64,138
Physical Sciences	49	35	31	21,430 - 73,473	62,315
Library Sciences	2	2	2	25,371 - 60,147	47,615
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	27	25	21	17,470 - 72,817	42,251
Commerce	36	36	34	18,702 - 72,182	63,813
Computer System	15	14	13	23,359 - 76,465	49,615
Financial Administration	3	3	3	15,516 - 69,789	42,022
Personnel Administration	3	3	3	16,390 - 67,273	51,498
Program Administration	6	6	5	17,470 - 72,817	42,263
Other	4	4	3	16,292 - 67,273	47,821
Technical					
Social Science Support	14	14	13	16,124 - 73,716	42,003
Other	12	6	6	16,124 - 73,622	39,909
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	54	46	43	16,504 - 40,509	27,915
Secretarial, Stenographic, Typing	45	40	40	16,356 - 40,768	24,896
Other	11	11	11	17,165 - 62,637	28,827
TOTAL	386	332	310		

	Other Person-Years*			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91		
Governor in Council	10	11	11	42,500 - 165,500	112,909

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditures requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1990. The average salary column reflects the estimated base salary cost including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 16 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 16: Net Cost of Program for the year 1992-93

(thousands of dollars)

Main Estimates 1992-93	Add Other Costs(1)	Total Program Cost	Less(2) Revenue	Estimated Net Program Cost(3) 1992-93	1991-92
33,570	2,970	36,540	34,531	**2,009**	14,260

(1) Other costs include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works;	2,214
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat - $1,884 per employee;	725
• pay processing services provided by Supply and Services Canada.	31

(2) NEB revenues are collected through cost recovery charges billed to pipeline companies and electricity exporters. Because of the time lag associated with the billing for cost recovery, this estimate is based on recovering in 1992-93 one quarter of 1991-92 total program costs (including services provided without charge), three quarters of the 1991-92 total program costs plus 1/2 of the cost of relocating the NEB to Calgary less the relocation costs associated with the former COGLA.

(3) The Net Program Cost has been affected by two significant events during 1991-92. The first is the cost associated with the relocation to Calgary which will be recovered over the 1992-93 and 1993-94 fiscal years. The second change relates to the transfer of a portion of the former COGLA operations to NEB for which the costs will not be recovered.

4. Transfer of Resources From COGLA

		M.E. 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	M.E.
INAC	P.Y.	50	50	46	81
	$	4,049	4,463	4,755	7,288
EMR	P.Y.	43	43	46	66
	$	57,313	96,931	34,710	82,981
NEB	P.Y.	54	54		
	$	6,165	6,029		
TOTALS	P.Y.	147	147	92	147
	$	67,527	107,423	39,465	90,269

5. Topical Index

Access of Information and Privacy Act, 19.
Activity Structure, 14.
Advice and Inquiry, 6, 10, 14, 23.
Audit, 18, 19, 28, 33, 34.
Authorities, 4, 5.
Bill C-23, 11.
Board Members, 16.
Calgary Office, 9, 15.
Certificate 15, 17.
Changes, 9, 13.
COGLA, 9, 10, 12, 37.
Cost Recovery, 12, 37.
Decisions, 15, 20.
Electricity Exports, 7, 17, 20.
Electricity Review, 6.
Energy Trade, 7, 11, 14, 29.
Environmental Assessment, 6, 10, 11, 18, 32, 33.
Facilities, 6, 10, 14, 22, 24.
Financial Performance, 12.
Forecast, 9, 35, 36.
Functions, 14.
Gross Domestic Products, 23.
Hearings, 14, 19.
Highlights, 6, 9.
I.P.L., 7.
Internal Audit, 19, 21, 34.
Introduction, 13.
Main Estimates, 4, 5, 9, 12, 35, 36.
Mandate, 13.
Micro-computer network, 12, 34.
Natural Gas Exports, 7, 11, 30.
Organization Structure, 16.
Performance, 9, 22.
Pipeline Access, 7.
Pipeline Application, 6.
Pipeline Facilities, 6, 10.
Pipeline Inspection, 6.
Preface, 2.
Procedures, 14.
Program Costs, 37.
Program Description, 14.
Program Evaluation, 21.
Program Management and Services, 8, 12, 14, 34.
Program Objective, 13.
Program Review, 21.
Regulations, 7, 16, 17, 25, 28 32.
Relocation, 8, 9, 12, 21, 37.
Requirement, 4, 9, 35, 36.
Resources, 35, 36.

Topical Index

Supply Demand, 10.
Table of Contents, 3.
Toll Applications, 7.
Traffic, Tolls and Regulations, 7, 11, 14, 27
Trans-Canada Facilities, 10.

Office national de l'énergie

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-14
ISBN 0-660-57011-4

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Office national de l'énergie

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le plan des dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La première section présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit plus de renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La première section est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et aide à évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Le document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des renseignements supplémentaires sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

La présentation des renseignements et l'organisation du document sont appelées à changer. Dans son ensemble, le document suit la structure du programme approuvée par l'Office national de l'énergie. Là où il le fallait, certaines modifications ont été apportées pour tenir compte du transfert des compétences relatives aux règlements en matière de pétrole et de gaz sur les terres domaniales (relevant auparavant de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada). Les mesures législatives qui donneront effet au transfert sont en voie de préparation.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 9
B. Rendement récent
1. Points saillants 10
2. Examen des résultats financiers 13
C. Données de base
1. Introduction 13
2. Mandat 14
3. Objectif du Programme 14
4. Description du Programme 14
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 16
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 20
E. Efficacité du Programme 21
F. Données sur le rendement et justification des ressources 22

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 33
2. Besoins en personnel 34
3. Coût net du Programme 35
4. Redistribution des ressources de l'APGTC 36
5. Index par sujet 37

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit principal	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1992-1993**	Budget principal 1991-1992
	Office national de l'énergie		
40	Dépenses du Programme	**30 160**	23 331
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**3 410**	2 852
	Total de l'organisme	**33 570**	26 183

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	**Budget principal 1992-1993**
	Office national de l'énergie	
40	Office national de l'énergie - Dépenses du Programme	**30 160 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993				
	Années-* personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Capital	**Total**	Budget principal 1991-1992
Réglementation et consultation en matière d'énergie	386	32 985	585	**33 570**	26 183
Années-personnes autorisées en 1991-1992	330				

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, consulter le tableau 15, page 34

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 -- Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	**Emploi réel**
	Office national de l'énergie			
35	Dépenses du Programme	22 740 000	22 740 000	**20 609 226**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 815 000	3 020 000	3 020 000
	Total du Programme - Budgétaire	25 555 000	25 760 000	**23 629 226**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

Consultations et enquêtes :

- Examen de l'électricité : achever l'examen du commerce interprovincial de l'électricité sur les mesures que l'on pourrait prendre pour accroître le commerce interprovincial d'électricité, favoriser une coopération accrue entre services d'électricité et accroître la capacité de transport disponible sur une base commerciale.

- Pétrole et gaz des terres domaniales : fournir aux différentes parties intéressées des renseignements et des consultations d'ordre technique sur les questions pétrolières et gazières liées à l'exploration, au forage, à la mise en valeur, à la production, à la protection de l'environnement, aux réserves, à la plongée et à la sécurité du personnel.

Environnement :

- Direction générale de l'environnement : la Direction générale de l'environnement, nouvellement créée, devra assurer le maintien, l'acquisition et la mise en application des compétences requises pour un processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le processus, qui s'applique aux activités relevant de la competence de l'ONÉ, sera à tout le moins aussi rigoureux et décisif que celui défini au titre des exigences législatives.

- Loi sur l'Office national de l'énergie : faire respecter la Loi et le Règlement sur l'Office national de l'énergie en matière de protection de l'environnement et d'administration des acquisitions de terrains pour les pipelines et les lignes internationales de transport d'électricité en vertu de la partie III de la Loi.

- Terres domaniales : assurer, dans le cadre des activités liées aux hydrocarbures sur les terres domaniales, le respect de tous les aspects des dispositions relatives à l'environnement dans la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et tous les règlements y afférents.

- Protection de l'environnement : poursuivre le processus de protection de l'environnement entrepris par l'Office pour toutes les propositions relevant de ses compétences afin d'assurer le respect de ses propres exigences de réglementation ainsi que des autres exigences fédérales.

- Tracé détaillé : s'occuper des premières audiences majeures traitant du tracé détaillé (pour la prolongation du réseau de TransCanada jusqu'à Napierville) au cours desquelles les propriétaires fonciers feront part de leurs inquiétudes au sujet de l'environnement de la région visée.

Réglementation des installations :

- Inspection des canalisations : gérer l'activité accrue d'inspection des canalisations et de vérification par suite de l'accroissement de l'activité de construction des canalisations et du vieillissement des installations.

- Demandes relatives aux pipelines : instruire de nombreuses demandes complexes portant sur des projets d'expansion importants de réseaux existants et de construction de canalisations nouvelles.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs :

- Demandes relatives aux droits : instruire plusieurs demandes relatives aux droits présentées par de grandes sociétés pipelinières. L'Office s'attend à recevoir des demandes de TransCanada, Trans Mountain, Interprovincial Pipeline, Trans Québec & Maritimes et Westcoast Energy.

- Répartition de l'espace de Interprovincial Pipeline : passer en revue les révisions au système de répartition de l'espace disponible et les modifications correspondantes des tarifs.

- Groupes de travail de l'industrie : continuer à favoriser la tenue de réunions du groupe de travail de l'industrie pipelinière afin d'aider à écourter la durée des audiences publiques et de conclure des ententes négociées.

- Accès aux réseaux : examiner les questions liées à l'accès aux réseaux et à l'exportation de gaz dans le cadre des livraisons de gaz vers la Californie en empruntant le réseau d'Alberta Natural Gas.

Commerce de l'énergie :

- Exportations de gaz naturel : tenir des audiences publiques afin d'instruire plusieurs demandes visant d'importantes exportations de gaz, dont plusieurs visant à desservir le marché de Californie.

- Exportations d'électricité : instruire un certain nombre de demandes d'exportation garantie et interrompue d'électricité.

- Démarche axée sur le marché : examiner la méthode utilisée par l'Office pour évaluer les demandes de licences d'exportation de gaz à long terme. L'Office fera part de tout changement éventuel après étude des commentaires présentés par les parties intéressées.

- Évaluation du marché : publier d'autres rapports au sujet de l'exploitation des marchés de gaz naturel. Élément de base de la démarche de réglementation de l'exportation du gaz de l'Office, axée sur le marché, ces documents analysent les faits nouveaux dans le secteur du gaz naturel et évaluent l'incidence d'un accroissement des exportations sur les marchés énergétiques canadiens.

Réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales :

- Mesures législatives relatives au transfert de compétences : obtenir l'approbation du Parlement pour les modifications à la Loi sur l'Office national de l'énergie qui seront requises afin de permettre le transfert de compétences à l'ONE pour la réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales dont la responsabilité n'a pas été attribuée à des comités conjoints. Ces mesures législatives sont en voie de préparation et devraient être promulguées à l'automne de 1992. Pour la moment, l'ONE fournit des conseils en la réglementation au ministre d'EMR et au ministre d'AINC.

- Règlements : passer en revue et mettre à jour les règlements promulgués sur le forage, la production et la conservation, l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que la plongée. Élaborer des règlements pour les installations et le processus d'attestation, les programmes géophysiques et géologiques, ainsi que des règlements correspondants appropriés pour les zones extracôtières visées par des accords.

- Approbations exigées par la réglementation : passer en revue et approuver les demandes relatives aux programmes géophysiques et géologiques, au forage, à la mise en valeur, aux travaux de production et à la plongée. Offrir un service d'inspection pour toutes les activités afin d'assurer la conformité aux règlements.

- Recherche et développement : gérer les fonds du programme de recherche et d'exploitation énergétiques afin de favoriser les projets de recherche et développement touchant la sécurité, la protection de l'environnement, la conservation des ressources, les critères de conception, la nouvelle technologie et la sécurité du personnel. Gérer le fonds pour l'étude de l'environnement. Favoriser et diriger la recherche dans d'autres forums et comités du programme de recherche et d'exploitation énergétiques.

- Recommandations du comité directeur de l'exploitation dans la mer de Beaufort : donner suite aux recommandations du comité pour l'accroissement du degré de préparation du gouvernement par rapport aux questions de réglementation dans la mer de Beaufort, y compris les mesures à prendre en cas de déversement d'hydrocarbures, la responsabilité et la capacité des puits de secours.

- Zones de découvertes importantes : formuler des recommandations sur les nouvelles déclarations de découvertes importantes pour trois découvertes dans le Nord. Apporter des révisions aux zones de découvertes importantes existantes en tenant compte des renseignements obtenus à la suite de forages supplémentaires.

Gestion du Programme et des services :

- Statut d'employeur distinct : obtenir le statut d'employeur distinct, ce que l'ONE a demandé au Conseil du Trésor dans le cadre de sa demande de réinstallation, et ce qui a été approuvé en principe. L'ONE évalue actuellement les avantages et les inconvénients découlant de l'obtention d'un tel statut, et l'analyse préliminaire indique que le statut d'employeur distinct permettrait à l'ONE d'offrir au public un service optimal au meilleur coût possible.

- Dotation en personnel : procéder au remplacement progressif des 190 employés qui ont décidé de ne pas déménager à Calgary. À la fin de 1991, environ 40 % des postes avaient été pourvus et, au début de l'exercice 1992-1993, les effectifs seront comparables à ce qu'ils étaient avant la réinstallation.

- Formation : offrir aux 190 nouveaux employés une formation pratique et théorique approfondie qui comprendra un programme d'orientation complet, l'apprentissage de l'information et la formation linguistique ainsi que certains types précis de formation technique requise.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévus** 1991-1992	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	33 570	39 401	(5 831)
Années-personnes* : Contrôlées par le C.T.	386	332	54
Autre	10	11	(1)
	396	343	53

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, consulter le tableau 15, page 32.

** **Les prévisions pour 1991-1992 :** ces prévisions, fondées sur les renseignements dont disposait la direction le 30 novembre 1991, tiennent compte de dépenses de 13,2 millions de dollars et de deux années-personnes pour la réinstallation de l'ONE à Calgary. Ce poste a été inclus dans le Budget des dépenses supplémentaire 1991-1992. Il représente, avec la Partie III du Budget des dépenses 1991-1992 s'élevant à 26,2 millions de dollars, l'ensemble des ressources autorisées pour l'ONE en 1991-1992. En raison des dépenses inhabituelles associées à la réinstallation, l'Office prévoit utiliser toutes ces ressources autorisées en 1991-1992.

Explication de la différence : Le Budget des dépenses 1992-1993 sera inférieur de quelque 5,8 millions de dollars au montant des dépenses prévu en 1991-1992, principalement en raison de la nature non récurrente des dépenses liées à la réinstallation (une différence nette de 12,6 millions de dollars). Cette différence est en partie compensée par une augmentation des ressources autorisées de 6,1 millions de dollars pour le transfert des compétences de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC). En outre, les ressources de 1992-1993 tiennent compte de légères augmentations pour les évaluations environnementales (deux années-personnes et 170 000 $) ainsi que pour les augmentations prévues des prix.

B. Rendement récent

1. Points saillants pour 1990-1991 et 1991-1992

Changements au sein de l'organisme :

- Réinstallation : la réinstallation de l'Office à Calgary a été annoncée dans le discours du budget du 26 février 1991, et c'est le 3 septembre 1991 que l'Office entreprenait ses activités à Calgary. Actuellement, il est prévu que les coûts du déménagement devraient s'élever à quelque 20 millions de dollars, y compris 6 millions de dollars en frais d'hébergement pour le personnel du ministère des Travaux publics. Du total des coûts de réinstallation, 85 % seront financés à même le programme de récupération des coûts de l'Office.

- Transfert de compétences de l'APGTC : le 2 avril 1991, les compétences de réglementation de l'APGTC pour les activités liées au pétrole et au gaz sur les terres domaniales, à l'exception des zones extracôtières de l'Est visées par des accords, ont été transférées à l'Office national de l'énergie. Ces compétences comprennent les règlements d'exploration, de mise en valeur et de production de pétrole et de gaz. Pour les zones extracôtières de l'Est visées par des accords, il incombe à l'ONE de fournir en permanence consultations, renseignements et services au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Consultations et enquêtes :

- Offre et demande : l'Office a publié son rapport biennal L'énergie au Canada : offre et demande, 1989-2010. Ce rapport comprend de nombreuses données sur les modèles historiques et actuels de l'approvisionnement et de la consommation énergétiques au Canada ainsi que sur le marché des exportations en plus d'offrir une analyse détaillée de l'évolution probable de ces modèles au cours des 20 prochaines années. Il comprend également une analyse plus approfondie des perspectives du marché gazier en Amérique du Nord et des prévisions sur les émissions atmosphériques découlant d'une telle production et d'une telle utilisation d'énergie.

- Oléoduc Sarnia-Montréal : à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Office a examiné les conséquences de la fermeture de l'oléoduc de PLI entre Sarnia et Montréal. Cette étude a permis de conclure que le gouvernement ne devait pas intervenir afin de maintenir l'oléoduc en exploitation.

Environnement :

- Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement : les examens environnementaux préalables sur les répercussions que pourraient avoir les installations et les demandes d'exportation se sont poursuivis, conformément au Décret sur les lignes directrices visant le PEEE, avec comme objectif de déterminer l'importance des questions d'environnement et le degré de préoccupation démontrée par la population.

- Liste des exclusions : une «liste des exclusions» a été constituée en collaboration avec le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Dans cette liste sont précisés les types de propositions qui ne devraient normalement avoir aucune conséquence néfaste sur l'environnement, les dispensant donc automatiquement de devoir subir toute autre évaluation en vertu du Décret sur les lignes directrices visant le PEEE.

- Mémoire sur les avis anticipés à la population : un mémoire a été produit, dans lequel on demande aux sociétés pipelinières de prévoir l'apport de la population pendant la planification du projet et la période d'aménagement, dont elles pourraient tenir compte dans les demandes présentées à l'Office.

Réglementation des installations :

- Installations de TransCanada PipeLines (GH-5-89) : l'Office a approuvé une demande de TransCanada pour des installations, d'une valeur de 2,6 millions de dollars, et 15 licences d'exportation connexes pour un total de 45 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

- Autres installations pipelinières : outre celles découlant de l'instance GH-5-89, l'Office a rendu des ordonnances et délivré des certificats visant des installations nouvelles ou de remplacement d'une valeur globale voisine de 1 milliard de dollars en 1990-1991 et 1991-1992.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs :

- Audiences : l'Office a instruit des dossiers en matière de droits et de transport visant les grandes sociétés pipelinières du Canada, au cours d'audiences d'une durée totale de 119 jours en 1990-1991 en plus des 75 jours prévus en 1991-1992.

Commerce énergétique :

- Exportations de gaz naturel : l'Office instruit quelque 25 demandes par année visant des licences d'exportation de fortes quantités de gaz naturel. Les licences approuvées contiennent les demandes d'exportation du gaz naturel du delta du MacKenzie déposées par Esso, Gulf et Shell.

- Exportations d'électricité : en vertu des nouvelles procédures pour les exportations d'électricité définies dans le projet de loi C-23, l'Office a accordé un certain nombre de licences d'exportation en 1991 sans tenir d'audiences publiques. Ces licences ont été accordées à Énergie Nouveau-Brunswick, Ontario Hydro, Hydro-Manitoba et B.C. Hydro.

Réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales :

- Approbations exigées par la réglementation pour les programmes géophysiques et géologiques : des dispositions ont été prises pour l'approbation de 28 programmes en 1990-1991 et de 11 programmes en 1991-1992. Environ 25 rapports géophysiques et géologiques définitifs sont reçus chaque année, et il faut, pour chacun d'entre eux, procéder à une vérification technique ainsi qu'à l'approbation du contenu et de l'interprétation.

- Approbations exigées par la réglementation pour le forage : une approbation a été donnée pour 6 programmes de forage et 22 autorisations de forer un puits ont été accordées; 3 exercices en cas de déversement d'hydrocarbures ont été examinés; 3 inspections de programmes d'environnement physique ont été effectuées ainsi qu'une inspection avant approbation des installations de stockage de Bent Horn pour l'hiver.

- Approbations exigées par la réglementation pour les plans d'aménagement : des modifications au plan d'aménagement présenté par les exploitants ont été approuvées pour le champ pétrolier de Norman Wells ainsi que pour les champs de gaz naturel de Kotaneelee et de Pointed Mountain. En outre, l'évaluation du rendement et l'inspection de l'exploitation des champs susmentionnés et du champ pétrolifère de Bent Horn ont eu lieu.

- Évaluation environnementale : des évaluations environnementales ont été effectuées pour toutes les demandes réglementaire et autres, ce qui comprend des examens majeurs du chantier de construction Hibernia Bull Arm et des installations de fabrication Cow Head ainsi que du plan Cohasset/Panuke. Des examens environnementaux préalables ont également été effectués pour diverses propositions d'étude du programme de recherche et d'exploitation énergétiques ainsi que du fonds pour l'étude de l'environnement.

- Zones de découvertes importantes : le ministre des Affaires indiennes et du Nord a été conseillé au sujet de 4 déclarations de découvertes importantes pour des puits de découverte dans le Nord ainsi que du rapport et des recommandations du Comité du pétrole et du gaz sur Minuk I-53 d'ESSO et autres.

- Détermination de périmètres de découverte exploitable : le ministre des Affaires indiennes et du Nord a été conseillé au sujet d'une demande de découverte exploitable présentée par Paramount Resources pour la région de Cameron Hills (T.N.-O.).

- Recherche et développement : dans le cadre du programme de recherche et d'exploitation énergétiques, des études ont été menées sur les canalisations, l'interaction de la structure de glace, l'étalonnage et la vérification d'un code de conception extracôtier, la responsabilité des constructions, les tables de décompression pour la plongée, la sécurité du personnel et l'aménagement du milieu. Un programme de 2 millions de dollars du fonds pour l'étude de l'environnement a servi à financer diverses études environnementales.

- Consultation relative à des projets dans des zones visées par des accords : l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers a reçu de l'aide pour réviser le plan d'aménagement Cohasset/Panuke et la liste des insuffisances de fonds a été passée en revue. Les questions liées à l'énoncé des incidences environnementales du projet Hibernia ont été supputées.

Gestion du Programme et des services

- Recouvrement des coûts : conformément à l'initiative gouvernementale de recouvrement des coûts, l'Office a commencé à appliquer le recouvrement des coûts le 1er janvier 1991. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a exclu du programme de recouvrement les coûts associés à la réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales (auparavant l'APGTC).

Réseau de micro-ordinateurs : la phase II, qui consistait à acquérir et installer les logiciels devant permettre l'interaction entre systèmes différents, a été interrompue en raison de la réinstallation et devrait se terminer en 1992-1993.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers 1990-1991 (en milliers de dollars)

	1990-1991		
	Dépenses Réel	Budget principal	Différence
Réglementation et consultation en matière d'énergie	23 629	25 555	**(1 926)**
Années-personnes* : Contrôlées par le C.T.	310	336	**(26)**
Autre	11	11	-
	321	347	**(26)**

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, consulter le tableau 15, page 34.

Explication de la différence : pendant l'exercice 1990-1991, l'Office a poursuivi son programme interne de restriction d'années-personnes, tenant compte à la fois de l'évolution de ses priorités de réglementation et d'une gestion parcimonieuse des ressources. Il s'en est suivi la non-utilisation de 26 années-personnes, ce qui a permis d'épargner 1,3 million de dollars au niveau des traitements nets. En outre, ne faisant pas exception à la vague de restrictions dans l'ensemble du gouvernement, l'ONE a comprimé toutes les dépenses proposées autres que les charges salariales, ce qui a permis de réaliser des économies de 600 000 $ sur un budget de 4,4 millions de dollars.

C. Données de base

1. Introduction

L'Office national de l'énergie a été établi en 1959 en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie («Loi sur l'ONE»). L'Office est désigné comme un ministère au sens et aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques et il est redevable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'Office a deux responsabilités principales : Réglementer des domaines particuliers des industries du pétrole, du gaz et de l'électricité dans l'intérêt public et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

De son propre chef, l'Office peut tenir des enquêtes sur un aspect particulier de la situation énergétique et préparer des rapports destinés à informer le gouvernement, le Parlement et le grand public. L'Office effectue également des études et rédige des rapports à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Mandat

Les principales fonctions de l'Office sont décrites dans la Loi sur l'ONE. L'Office mène aussi certaines activités conformément à la Loi sur le pipeline du Nord (LPN). Depuis le 2 avril 1991, l'Office est responsable de la réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales n'incombant pas à des comités conjoints. De concert avec Travail Canada, le personnel de l'Office applique certaines parties du Code du travail du Canada en ce qui a trait à la sécurité des employés des sociétés pipelinières. L'Office dispose aussi des ressources nécessaires pour s'assurer que toutes les activités relevant de sa compétence s'accomplissent d'une façon acceptable au plan de l'environnement.

3. Objectif du Programme

Réglementer, conformément à l'intérêt public, les domaines des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité liés (i) à la construction et à l'exploitation de pipelines et de lignes internationales de transport d'électricité, (ii) aux activités de transport, aux droits et aux tarifs des pipelines, (iii) aux exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, ainsi qu'aux importations de gaz et de pétrole et (iv) à la réglementation des ressources pétrolières et gazières sur les terres domaniales n'incombant pas à des comités conjoints, et conseiller le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

4. Description du Programme

Fonctions : L'Office national de l'énergie agit en tant que tribunal quasi-judiciaire. Il est chargé, en qualité d'organisme de réglementation, de surveiller les travaux de construction et d'exploitation d'installations énergétiques approuvées. L'Office réglemente les droits et les tarifs des sociétés pipelinières relevant de la compétence du gouvernement fédéral pour s'assurer que ces droits sont justes, raisonnables et non discriminatoires. Il conseille également le gouvernement sur des questions de politiques particulières et entreprend périodiquement l'étude de diverses questions énergétiques tant de son propre chef qu'à la demande du ministre compétent.

Structure de l'activité : Le programme de l'Office national de l'énergie se compose d'une activité - Réglementation et consultation en matière d'énergie et de six sous-activités dont voici la description :

Consultations et enquêtes : Renseigner, au moyen des connaissances et bases de données de l'Office, sur le contrôle, l'économie, l'utilisation, le transport, la commercialisation et l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, ainsi qu'à analyser ces différents domaines, y compris les évaluations des ressources en hydrocarbures sur les terres domaniales. Il est important, pour le maintien de la sécurité énergétique du Canada, de faire enquête sur des aspects de la situation énergétique en Amérique du Nord.

Réglementation des installations : Veiller à ce que la construction et l'exploitation des gazoducs, des oléoducs et des lignes de transport d'électricité relevant de la compétence fédérale se déroulent de façon rapide, sûre et saine du point de vue environnemental.

Réglementation du transport, des droits et des tarifs : Veiller à ce que les droits exigibles par les sociétés pipelinières relevant de la compétence fédérale soient justes et raisonnables et que les services pipeliniers soient fournis sur une base continue, sans distinction injuste et d'une manière efficace du point de vue des coûts.

Commerce énergétique : Veiller à ce que les intérêts canadiens soient protégés grâce à une participation dans le commerce nord-américain en expansion de l'électricité, du gaz et du pétrole.

Réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales : Mettre au point et maintenir un système de réglementation pour les terres domaniales.

Gestion du Programme et des services : Fournir un appui efficace et des avis aux membres de l'Office, aux gestionnaires ministériels et aux employés de sorte que les objectifs du Programme soient atteints.

Procédures : L'Office national de l'énergie est une cour d'archives et, en ce qui concerne la présence, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen de documents et l'exécution de ses ordonnances, il possède tous les pouvoirs attribués à une cour supérieure d'archives. La plupart des audiences sont menées par trois membres, c'est-à-dire le quorum, l'un d'eux assumant la présidence. Parfois, un membre peut mener une audience et rédiger un rapport à faire adopter par l'Office.

Toutes les demandes visant l'obtention de certificats d'utilité publique, la construction et l'exploitation de pipelines de plus de 40 kilomètres ou de lignes de transport d'électricité de plus de 50 kilovolts de tension de service, l'obtention de licences à long terme pour l'exportation de pétrole brut, de produits pétroliers, d'électricité et de gaz naturel et pour l'importation de gaz naturel requièrent des audiences publiques. On ne tiendra des audiences publiques à l'égard des demandes d'exportation d'électricité et des lignes internationales de transport d'électricité qu'à la demande du gouverneur en conseil, sur recommandation de l'Office. On tient également des audiences publiques dans le cas des demandes visant à faire apporter des modifications importantes aux taux, droits et tarifs. Les procédures devant l'Office sont enclenchées par le dépôt, auprès du Secrétaire de l'Office, d'une demande par écrit. À la suite d'un avis public, toute personne ayant l'intention d'intervenir doit déposer une déclaration écrite, documentation à l'appui.

Lorsque l'Office est disposé à accorder un certificat visant une canalisation ou une ligne de transport d'électricité, ou qu'il délivre une licence à long terme pour l'exportation de gaz ou de pétrole, il les soumet pour approbation au gouverneur en conseil, par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si l'Office rejette une demande, sa décision n'est pas soumise à l'attention du gouverneur en conseil.

Les décisions relatives aux droits et tarifs des sociétés pipelinières et aux exportations à court terme de pétrole et de gaz naturel sont rendues par l'Office sans passer par le gouverneur en conseil. Les exportations d'électricité sont autorisées par permis, sans audience publique, sauf certaines demandes désignées par le gouverneur en conseil qui doivent faire l'objet d'une licence et donc être soumises à une audience publique.

L'Office rend compte de ses décisions en les publiant sous forme de documents publics.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Organisation : L'Office a maintenant siège à Calgary, mais il dispose de six personnes à Yellowknife. Aux relations organisationnelles régulières de l'Office, qui figurent au tableau 3, s'ajoute un processus de gestion matricielle souple par lequel les membres chargés d'étudier des demandes particulières aux audiences de l'Office et de gérer ses affaires courantes bénéficient du soutien dont ils ont besoin. (Il y a huit membres permanents et un membre temporaire à plein temps.)

Tableau 3 : Organigramme et ressources en années-personnes

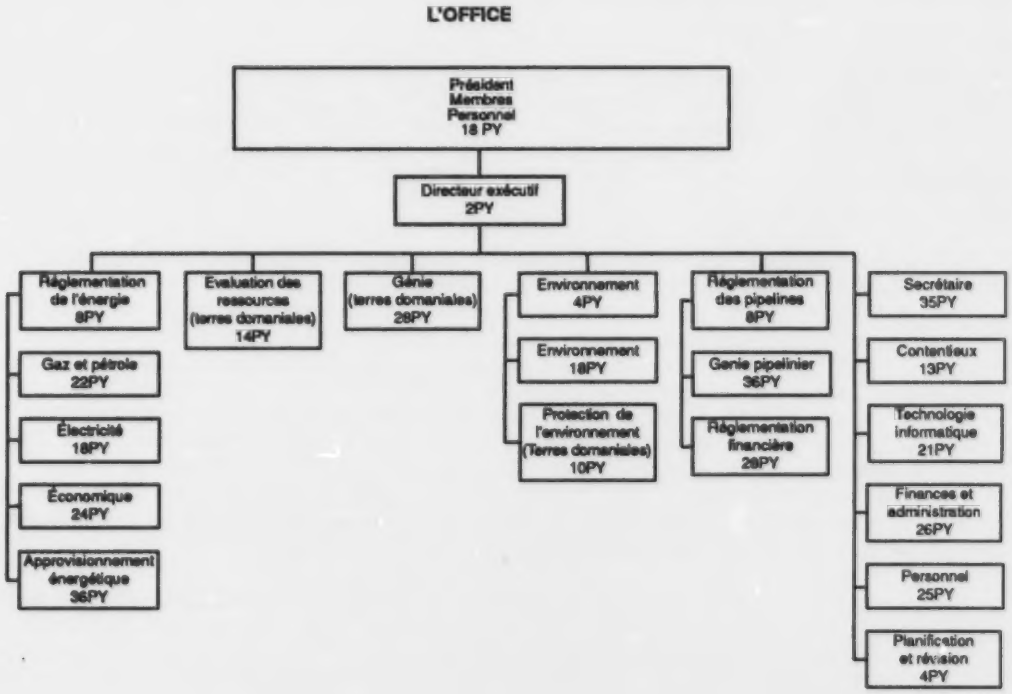

* L'Office comprend jusqu'à neuf membres permanents (il en compte actuellement huit) et jusqu'à six membres temporaires (il en compte un actuellement) qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil. La Loi prévoit la nomination d'un président, qui est le premier dirigeant de l'Office, et d'un vice-président. Les membres de l'Office agissent principalement en qualité de juges et rendent des décisions à la suite d'audiences publiques ou durant les réunions officielles des membres de l'Office.

Le directeur exécutif est le principal cadre et le chef des opérations de l'Office, et ses responsabilités comprennent la gestion générale de l'Office, l'acquisition et la répartition des ressources humaines et financières et l'efficience et l'efficacité des activités et du fonctionnement de l'Office, de même que la communication d'avis sur des questions que le président juge pertinentes.

Le directeur général, Réglementation de l'énergie, est chargé d'intégrer toutes les activités du personnel portant sur la réglementation des exportations d'énergie et des lignes internationales de transport d'électricité. Cela englobe la planification et la coordination de tous les travaux visant la réglementation des lignes internationales de transport d'électricité, des exportations et des importations de pétrole, de gaz et d'électricité en vertu de la Partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie, ainsi que la coordination de l'analyse de toutes les questions liées à l'offre et à la demande d'énergie.

La Direction du gaz et du pétrole fournit à l'Office des conseils sur des questions touchant le pétrole et le gaz, notamment en ce qui concerne l'évaluation des marchés du pétrole et du gaz et des transactions commerciales. La Direction est également chargée de réglementer les exportations et les importations, et de traiter les dossiers relatifs au transport de même qu'aux pratiques discriminatoires en matière de service dans l'exploitation des oléoducs et des gazoducs. La direction collecte et diffuse des données sur les exportations et les importations, et sur la consommation et le transport de pétrole brut, de produits pétroliers, de produits gaziers et de gaz naturel.

La Direction de l'électricité offre des conseils sur des questions relatives aux autorisations d'exportation d'électricité et de lignes internationales de transport d'électricité et à la surveillance réglementaire. Elle prépare également des projections sur les approvisionnements en électricité qui servent à étudier les demandes touchant l'électricité ou d'autres demandes et à étayer les rapports sur l'offre et la demande de l'Office. Elle surveille la situation du marché nord-américain de l'électricité et donne des conseils sur les questions se rapportant à la production, au transport, à la vente et à l'échange d'électricité, et relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

La Direction de l'économique est chargée d'évaluer les aspects économiques que représentent les permis d'exportation et les certificats pour les projets de pipelines. Elle est aussi chargée de préparer des prévisions détaillées de la demande d'énergie au Canada, des perspectives à long terme concernant les exportations canadiennes de gaz naturel et d'électricité vers le marché américain et des prévisions à long terme des cours mondiaux du pétrole. La Direction fournit aussi des conseils relatifs à la situation de la concurrence sur les marchés de l'énergie, afin de pouvoir déterminer si les Canadiens ont un accès équitable à l'énergie, sur un marché concurrentiel fonctionnant correctement.

La Direction des approvisionnements énergétiques est chargée de conseiller l'Office sur des questions liées principalement à l'approvisionnement en pétrole brut, en gaz naturel, en liquides de gaz naturel et en charbon. La Direction établit des projections à court et à long terme des approvisionnements en produits énergétiques de ce type, prépare également des prévisions relatives aux réserves établies de pétrole et de gaz au Canada, effectue des analyses des possibilités qu'offrent les ressources ultimes et des taux d'augmentation des réserves, évalue les coûts d'approvisionnement et l'aspect économique des projets d'exploitation des ressources, suit de près l'évolution du secteur de l'exploration et de la production énergétiques, et étudie de nouvelles sources éventuelles d'approvisionnement en énergie.

Le directeur général, Réglementation des pipelines, est chargé d'intégrer toutes les activités du personnel en matière de réglementation des pipelines de gaz, de pétrole et de produits pétroliers. Cela comprend les questions de la conception, de la construction, de l'exploitation, et de la sécurité précisées dans la Partie III de la Loi sur l'Office national de l'énergie et les questions concernant le transport, les droits et les tarifs en vertu de la Partie IV de la Loi.

La Direction du génie pipelinier est chargée de fournir des avis sur des questions relatives aux certificats et décrets pipeliniers délivrés en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie et à la réglementation de la sécurité des installations pipelinières qui relèvent de la compétence de l'Office. Elle est la principale source que consulte l'Office sur les questions techniques comprises dans les demandes déposées par les sociétés pipelinières en vue de la

construction d'installations. Elle applique également certaines parties du code du travail en ce qui a trait à la sécurité des employés des sociétés pipelinières et fournit des services de génie à l'Administration du pipeline du Nord.

La Direction de la réglementation financière est principalement chargée des taux, droits et tarifs, des conseils financiers et des frais de transport en vertu de parties précises de la Loi sur l'Office national de l'énergie. À ce titre, elle agit principalement en qualité d'expert-conseil en matière financière auprès de l'Office, notamment sur l'application des tarifs, et auprès du comité d'audience. Elle vérifie également les comptes des sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office et surveille la performance financière des pipelines pour garantir que les taux sont justes et raisonnables.

Le directeur général, Environnement, est chargé de l'intégration de toutes les responsabilités en matière d'environnement qui ont un rapport avec la réglementation des gazoducs, des oléoducs et des pipelines de produits pétroliers, les exportations énergétiques et les lignes internationales de transport d'électricité ainsi que les activités liées au pétrole et au gaz sur les terres domaniales. Ces activités comprennent les questions d'ordre environnemental précisées à la Partie III et à la Partie VI de la Loi sur l'Office de l'énergie et aux articles appropriés de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz et de la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

La Direction de l'environnement effectue les examens environnementaux préalables portant sur les demandes relatives aux installations ou aux exportations d'énergie, réalise des inspections environnementales pendant la construction et en cours d'exploitation des canalisations et des lignes de transport d'électricité, offre des conseils sur la protection des droits des propriétaires en ce qui a trait à l'acquisition de terres et les exigences techniques en matière de croisement de pipelines par des tiers.

La Direction de l'environnement sur les terres domaniales régit les activités pétrolières et gazières sur les terres du Canada pour assurer le respect des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement. Par exemple, elle évalue les effets des conditions océanographiques, météorologiques et glaciaires sur la sécurité des personnes et sur les activités. Dans le cadre de ses évaluations environnementales, elle définit l'incidence des activités pétrolières et gazières sur l'environnement et évalue en conséquence la validité ainsi que l'efficacité des plans d'urgence et des régimes d'indemnités. La Direction gère également le fonds pour l'étude de l'environnement et participe aux études environnementales et sociales dans le cadre du programme de recherche et d'exploitation énergétiques.

La Direction du génie (terres domaniales) est principalement chargée de la réglementation des activités pétrolières et gazières pour s'assurer que leur exécution ne compromet pas la sécurité des travailleurs, favorise une conception optimale au plan technique, évite le gaspillage de ressources en cours de production et, de façon générale, respecte les directives établies pour les champs pétrolifères. Il lui incombe également d'accorder les approbations exigées par la réglementation en matière de plongée, de forage, d'aménagement, de production et de transport de pétrole et de gaz. Le Direction joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes relatives à la plongée, à la conception de canalisations, à la sécurité, à la formation, à la navigation maritime ainsi qu'aux structures extracôtières flottantes ou fixes grâce aux fonds du programme de recherche et d'exploitation énergétiques et au fonds pour l'étude de l'environnement.

La Direction de l'évaluation des ressources sur les terres domaniales est chargée d'établir les contrôles et de délivrer les approbations requis par règlement pour les programmes géophysiques et géologiques, de fournir conseils et renseignements sur des questions liées à la géologie du pétrole, aux ressources découvertes, aux possibilités en hydrocarbures et à certaines décisions qui doivent être rendues en fonction de la réglementation comme la détermination des zones de découvertes importantes, et d'assurer l'accès public à un volume considérable de données géologiques et géophysiques. En outre, la Direction rédige la réglementation relative aux programmes géophysiques et géologiques. La

Direction maintient une importante base de données géophysiques et géologiques en raison des activités d'exploration de l'industrie, et elle les met à la disposition du public pour examen.

Le Bureau du Secrétaire reçoit toutes les demandes et tous les mémoires et en coordonne l'étude par l'Office. Il conseille l'Office sur le calendrier des audiences et prend toutes les dispositions administratives pour la tenue d'audiences dans tout le pays. Le Bureau du Secrétaire assure également les services de relations avec les médias et le grand public et de publication des documents, et administre la bibliothèque de l'Office. Il gère la Loi sur la protection des renseignements personnels et coordonne les services de traduction fournis sur place à l'Office par le Secrétariat d'État.

La Direction du contentieux est chargée de fournir à l'Office des conseils juridiques sur toutes les questions se rapportant aux pouvoirs et responsabilités de l'Office; elle agit à titre de conseiller juridique de l'Office au cours des audiences publiques et représente ce dernier lors des délibérations devant la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada.

La Direction de la technologie informatique est responsable des services des systèmes informatiques, du soutien au traitement des textes et au traitement des données et des services téléphoniques. Cela comprend un service consultatif, les opérations des ordinateurs, la gestion des données, la conception et l'élaboration des programmes et des plus récentes techniques de traitement de données et leurs applications. Elle est également chargée d'intégrer les systèmes et services de traitement de l'informatique pour l'Office.

La Direction des finances et de l'administration coordonne et administre les politiques financières et administratives qui régissent le fonctionnement de l'Office. Elle fournit des avis et des services relatifs au traitement des comptes, à la planification financière et à l'établissement des budgets, de même qu'à la gestion des biens fonciers, du matériel, des dossiers et du courrier. Elle fournit aussi des services de comptabilité à l'Administration du pipeline du Nord.

La Direction du personnel fournit des conseils et des services dans le domaine de la dotation, de la planification des ressources humaines, de la formation, de l'égalité d'accès à l'emploi, des langues officielles, de la classification, des relations de travail, de la santé et de la sécurité, de la rémunération et des avantages sociaux, des conflits d'intérêt, de l'aide aux employés, des primes au mérite et de la sécurité.

La Direction de la planification et de la révision est chargée du processus de planification stratégique et opérationnelle de l'Office, de l'examen et de l'évaluation des programmes, du programme de vérification interne et du programme des pratiques de gestion.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

L'activité de réglementation et de conseil de l'ONE se pratique dans un contexte d'évolution des événements et des décisions qui, à divers degrés, influent sur sa manière d'agir et sur l'importance de ce qu'il fait et sur l'intérêt que cela suscite.

À titre d'exemples dans le secteur de l'exportation du gaz naturel, voici certains facteurs qui conditionnent l'activité de l'ONE : la forte augmentation des exportations de gaz, la complexité et la variété grandissante des contrats gaziers, la réglementation récemment adoptée aux États-Unis qui aura des répercussions sur les dispositions contractuelles existantes, les projets d'importants aménagements pipeliniers, qui soulèvent d'importantes questions de tarification et d'accès, l'intégration croissante des marchés du gaz naturel au Canada et aux États-Unis, la présence continuelle de la réglementation fédérale, provinciale et

étatique sur ces marchés au Canada et aux États-Unis, la politique énergétique du gouvernement, qui tend à favoriser le libre exercice des lois du marché énergétique et enfin la mise en oeuvre du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dont l'Office doit tenir compte de par la loi lorsqu'il rend une décision de réglementation. En dépit de l'évolution du contexte, les principes de base de la réglementation énergétique demeurent les mêmes : assurer la sécurité énergétique du Canada, promouvoir l'équité et l'efficacité économique en matière d'approvisionnements énergétiques, assurer la sécurité et l'intégrité environnementales des réseaux de transport de compétence fédérale et réglementer adéquatement, sur le plan économique, les réseaux qui constituent des monopoles naturels.

Les mécanismes du marché et les pressions exercées par la concurrence obligent certains éléments des industries énergétiques canadiennes à se montrer concurrentiels, efficaces et non discriminatoires en matière de service, mais les pressions du marché n'opèrent pas avec la même force dans tous les segments du secteur énergétique. Les éléments essentiels de nos réseaux d'approvisionnement en énergie sont, dans une certaine mesure, des «monopoles naturels». Il s'agit notamment des grands oléoducs et gazoducs interprovinciaux. Une réglementation continue des droits et tarifs des pipelinières est donc nécessaire, même si les activités d'achat et de vente de gaz sont progressivement affranchies et que les marchés du pétrole sont effectivement déréglementés.

Les décisions de la Cour fédérale au sujet des barrages Rafferty, Alameda et Oldman River ont effectivement transformé en texte de loi le Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement de 1984. Par conséquent, l'Office l'a appliqué à toutes les demandes qui lui ont été soumises et tient compte de toutes les incidences environnementales possibles des projets sur lesquels il doit statuer. C'est ainsi qu'il se penche sur les incidences environnementales en aval et en amont de son intervention. Il examine aussi les répercussions hors du Canada. L'Office a donné de l'envergure à sa procédure officielle et à ses décisions écrites, qui incluent maintenant l'examen environnemental préalable.

La plus récente décision de la Cour d'appel fédérale rendue en juillet 1991, traitant plus particulièrement d'une licence d'exportation d'électricité délivrée par l'ONE, servirait à restreindre la portée de l'évaluation environnementale de l'Office à l'activité pour laquelle sa compétence ne fait pas de doute : c'est-à-dire l'exportation d'électricité. Le jugement de la cour a précisément exclu de l'examen de l'Office les incidences environnementales de la production d'électricité. En outre, le projet de loi C-13 sur la mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, qui a été soumis au Parlement, peut avoir des conséquences importantes sur le processus d'évaluation environnementale de l'Office. Ce dernier poursuit l'étude des jugements de la cour et des mesures législatives proposées de façon à pouvoir modifier son processus environnemental et continuer de remplir les responsabilités qui lui incombent en matière de réglementation.

Depuis plusieurs années, le Canada jouit d'approvisionnements d'énergie adéquats, sous toutes ses formes et, sauf dans le cas du pétrole ces derniers temps, à des prix raisonnables et relativement stables. En revanche, la demande d'énergie canadienne à l'extérieur, et surtout de gaz naturel, est très forte et de grandes quantités de gaz sont promises à l'étranger à long terme. De plus, les exportations d'électricité sont appelées à continuer et à augmenter en vertu de contrats à longue échéance. Cela dit, et vu que le gaz, le pétrole et l'électricité sont essentiels aux Canadiens, l'Office s'acquitte consciencieusement de ses attributions en ce qui touche les exportations d'énergie, du point de vue de la réglementation et de la prestation de données adéquates au public au sujet des ressources énergétiques, des réserves, de la demande au Canada et à l'extérieur et des prix.

Conformément à la politique gouvernementale qui consiste à alléger la réglementation et à en améliorer l'efficacité, l'Office s'est consacré et continue de se consacrer à la recherche de moyens visant à améliorer l'efficacité de la réglementation.

E. Efficacité du Programme

Vérification interne : L'Office continue de maintenir une fonction effective de vérification interne. Les opérations de l'Office font l'objet d'un examen et d'une évaluation systématiques, sur une base cyclique, comme en témoigne son plan quinquennal d'évaluation, qui est mis à jour et approuvé chaque année par le Comité de vérification interne et d'examen des programmes, dirigé par le président de l'Office.

Au cours de l'exercice 1991-1992, des vérifications intégrées internes de la Direction de l'environnement et de la Direction de la technologie informatique ainsi que le suivi de quatre vérifications intégrées menées antérieurement ont été réalisées. En outre, à la demande de la direction, un examen des lignes directrices sur le traitement des demandes d'audiences a été entrepris. La Direction entreprendra peut-être également un examen de gestion de la réinstallation de l'ONE à Calgary pour déterminer si les objectifs fixés ont été atteints avec efficacité et efficience.

Les principales recommandations formulées à la suite de la vérification de la Direction de l'environnement préconisaient la nécessité, pour l'Office, de se donner un mandat précis et concis pour traiter des questions environnementales, d'envisager l'établissement d'une direction générale des services environnementaux distincte et d'améliorer les systèmes de gestion de la Direction. À ce jour, l'Office a créé une Direction générale de l'environnement distincte, dont le mandat est actuellement à l'étude. Lorsqu'il aura été adopté définitivement, un plan d'action sur les systèmes de gestion devra être mis en place.

Les principales recommandations découlant de la vérification de la Direction de la technologie informatique comprennent la révision du mandat, du rôle, des responsabilités et du financement de la Direction, la modification du cycle d'élaboration des systèmes en fonction des besoins de l'Office et l'établissement de normes minimales pour tous les systèmes informatiques de l'Office.

En 1992-1993, deux vérifications intégrées seront effectuées, dans des secteurs non encore précisés, et des examens de suivi des vérifications entreprises auparavant auront lieu.

Révision du Programme : En 1991-1992, l'Office a eu la possibilité de passer en revue le rôle et le mandat de la Direction de l'économique. Par suite de la réinstallation de l'ONE à Calgary, un grand nombre d'employés de la Direction, y compris le directeur, n'ont pu demeurer au service de l'ONE. Une étude, qui devait être achevée d'ici la fin de 1991-1992, a été entreprise en vue d'examiner les principes les plus fondamentaux de la raison d'être et des activités de la Direction. Les résultats seront fondés sur l'examen de documents et des rencontres avec des membres de l'industrie, des représentants des ministères fédéraux et provinciaux et des organismes qui en relèvent, en particulier les services d'électricité, la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis et des représentants de groupes de consommateurs.

L'Office élabore un nouveau plan et calendrier d'évaluation pluriannuels, à mettre en oeuvre à partir de 1992-1993; ce plan répondra aux besoins des cadres de l'Office ainsi qu'aux exigences du Conseil du Trésor et du Contrôleur général.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Les besoins en ressources de l'Office national de l'énergie sont basés sur un seul programme et une seule et même activité de programme : la réglementation et la consultation en matière d'énergie. L'Office, par les études qu'il mène en matière d'énergie et les conseils qu'il prodigue à cet égard, contribue de façon significative à ces activités de réglementation et il retire de celles-ci des renseignements qui rehaussent le caractère pratique et la pertinence de ces études et de ces conseils.

La figure qui suit illustre les liens qui existent entre réglementation et consultation en matière d'énergie.

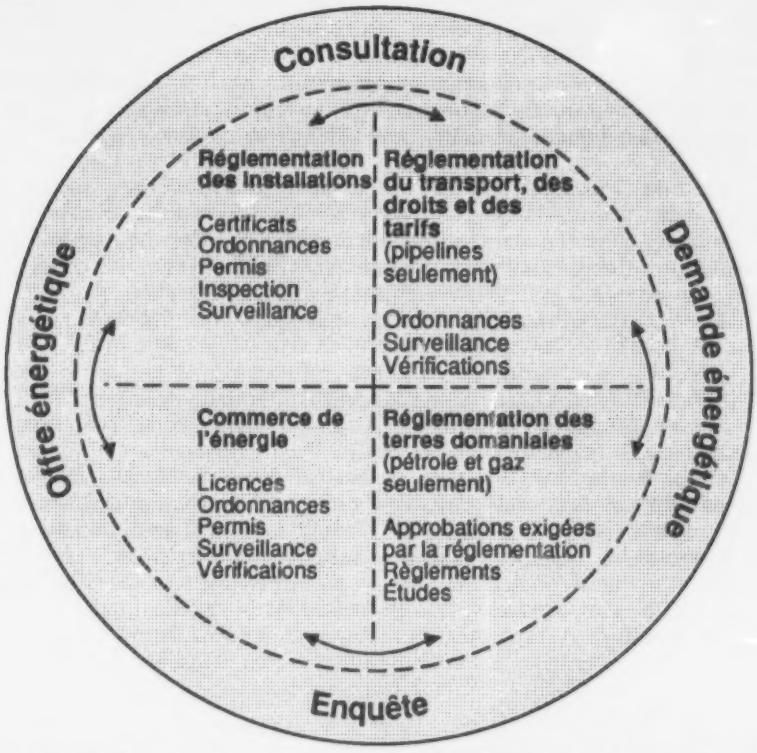

En matière de réglementation, la charge de travail de l'Office provient en grande partie de l'extérieur. Si l'Office maîtrise étroitement les méthodes et les procédures qu'il utilise, c'est lui par contre qui doit s'adapter à la charge de travail à venir. La planification nécessite donc une liaison constante avec les demandeurs actuels et éventuels afin d'estimer le nombre, la nature et la calendrier des demandes à instruire.

L'exposé qui suit décrit la charge de travail de l'Office national de l'énergie dans chacune de ses sous-activités, à savoir : Consultations et enquêtes; Réglementation d'installations; Réglementation du transport, des droits et des tarifs; Commerce de l'énergie; Réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales; et Gestion du Programme et des services.

1. Consultation et enquêtes

Objectif : Utiliser les connaissances et les bases de données de l'Office aux fins de fournir les renseignements et les analyses sur le contrôle, l'économie, l'utilisation, le transport, la commercialisation et l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, y compris les ressources en hydrocarbures sur les terres domaniales. Mener des enquêtes sur les aspects de la situation énergétique en Amérique du Nord qui revêtent une importance pour le maintien de la sécurité énergétique du Canada.

Description : Les activités de consultation et d'enquête mobilisent environ 48 années-personnes, soit 12 % du total.

Les responsabilités de l'Office en matière de réglementation touchent de nombreux aspects du secteur de l'énergie au Canada. En 1990, l'énergie représentait environ 6,2 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire quelque 42 milliards de dollars par année, dont environ 14,5 milliards de dollars en exportations d'énergie. L'importance que revêt ce secteur pour le

Canada exige de l'Office qu'il se tienne informé sur une vaste gamme de questions relatives à l'énergie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, qu'il fasse des recommandations au gouvernement sur les questions relevant directement de la compétence de l'Office ou sur lesquelles il est expressément invité à fournir des conseils. Outre les études et les rapports courants produits par l'Office sur des questions liées à l'énergie, la Loi sur l'ONE prévoit aussi la réalisation d'études, d'enquêtes et de rapports particuliers, à la demande du Ministre.

Pour pouvoir agir efficacement, l'Office doit continuer à surveiller de près l'évolution des industries de production du pétrole, du gaz et de l'électricité afin d'être constamment au courant des circonstances ayant une incidence sur l'offre à court et à long terme. L'Office continuera aussi de fournir, sur une base mensuelle, des conseils au Ministre sur les questions relatives au pétrole, au gaz et à l'électricité.

Principaux résultats	**Facteurs de la charge de travail**	**Critères d'exécution**
Analyse détaillée et à jour de l'offre et de la demande d'énergie au Canada.	· Forte demande d'un rapport offre-demande. · Examen de la portée des questions et de la consultation.	· L'information et les analyses de l'ONE sont utilisées et utiles.
Examen du commerce interprovincial de l'électricité, tel que demandé par le Ministre.	· Intégration des opinions des divers intervenants du commerce de l'électricité actuel.	· Changements possibles aux politiques et règles pertinentes.
Estimations à jour des approvisionnement en hydrocarbures.	· Nombre considérable et croissant de gisements et de puits actifs. (Voir tableaux 4 et 5.)	· Acceptation et utilisation par l'industrie.

Tableau 4 : Relevé des gisements de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien

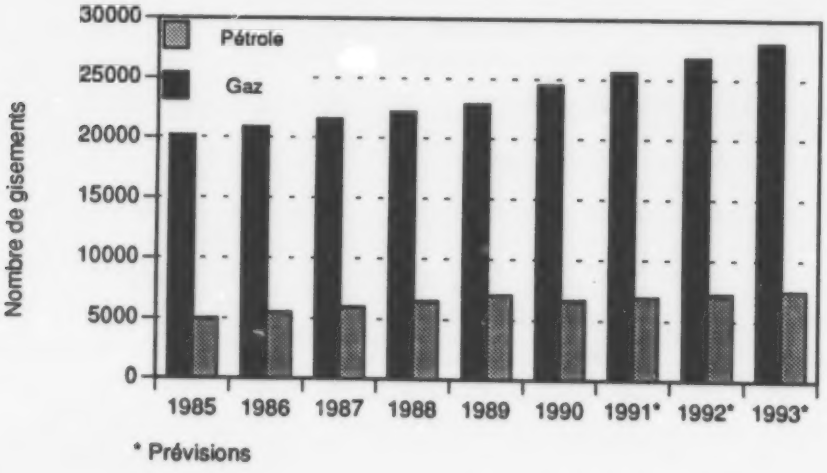

Tableau 5 : Puits productifs de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien

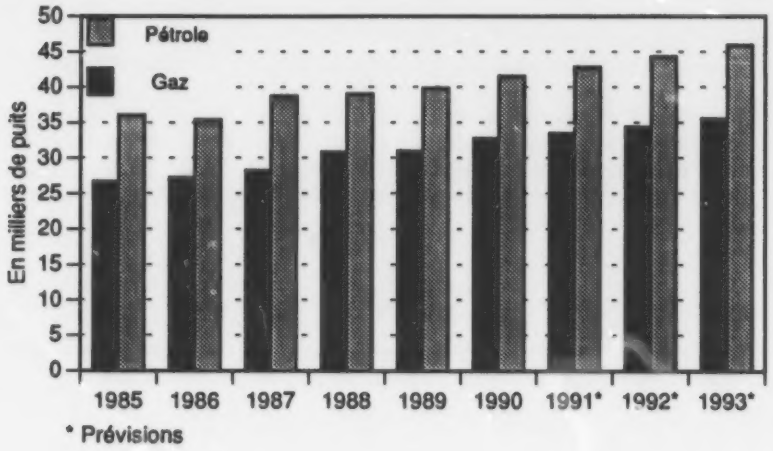

2. Réglementation d'installations

Objectifs : Veiller à la construction et à la mise en exploitation rapides, sécuritaires et saines du point de vue de l'environnement des gazoducs et des oléoducs et des lignes de transport d'électricité relevant du gouvernement fédéral.

Description : La réglementation d'installations mobilise environ 80 années-personnes, soit 21 % des années-personnes totales. L'Office réglemente 52 sociétés exploitant des gazoducs ou des oléoducs; ces sociétés présentent les caractéristiques suivantes :

- réseaux de 32 000 kilomètres répartis géographiquement dans six provinces et dans les deux territoires;
- nombre d'expéditeurs (clients) supérieur à 500.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après :

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen des demandes pour des installations pipelinières et des lignes internationales de transport d'électricité.	· Nombre de jours d'audiences. (Voir tableau 6.) · Valeur (en dollars) des nouvelles installations ou des ajouts approuvés. (Voir tableau 7.) · Environ 85 ordonnances diverses à prévoir par année. · Préparatifs en prévision de demandes dans les régions pionnières et en mer. · Surveillance des coûts des projets de construction.	· Approbation, en temps opportun, des installations qui sont d'intérêt public. · Construction et exploitation saines pour l'environnement et viables financièrement. · Procédure équitable. · Facteur de charge élevé, donc pas de construction inutile.
Surveillance des examens, des inspections et des vérifications en matière de sécurité de l'environnement.	· Examen cyclique de 52 sociétés pipelinières réglementées; plus de 300 inspections et vérifications par année. · Âge des installations pipelinières	· Évaluation de la conformité aux règlements en matière de sécurité et d'environnement tout en réduisant au minimum l'intervention par voie de

	relevant de l'Office. (Voir tableau 8.)	réglementation. · Diminution du nombre d'accidents. · Application du règlement du travail à la satisfaction de Travail Canada.
Croisements de pipelines sécuritaires.	· Environ 75 vérifications ou inspections par année. · Enquêtes sur des infractions au règlement.	· Réduction des dommages aux tiers par des activités d'inspection, de vérification, de sensibilisation du public et d'application des règlements. · Diminution du nombre d'infractions répétées au règlement. · Résolution efficace des conflits.
Règlements modernes et à jour.	· Examen et mise à jour de plus de 200 articles de règlements. · Collaboration avec l'Association canadienne de normalisation (CSA) - 29 comités. · Examen des exigences pour les autorisations de lignes internationales de transport d'électricité.	· Acceptation des nouvelles dispositions des règlements par les clients. · Réduction au minimun du double emploi dans l'élaboration des normes. · Consensus entre experts sur le fait que la réglementation tient compte des nouveautés. · Réduction au minimum du double emploi avec les homologues provinciaux.

Tableau 6 : Nombre de jours d'audience : Installations

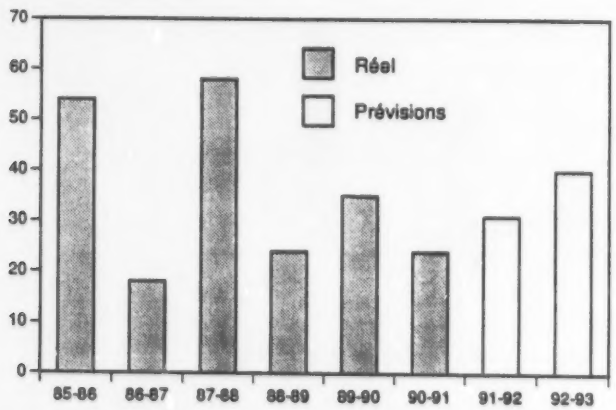

Tableau 7 :Valeur (en dollars) des nouvelles installations et des ajouts à des installations existantes

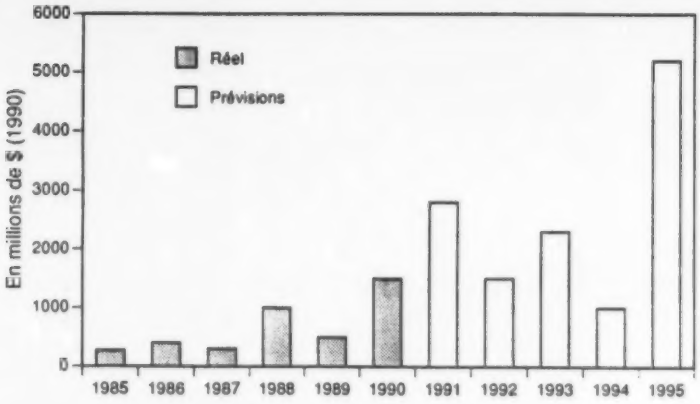

Tableau 8 : Vieillissement des installations relevant de l'Office

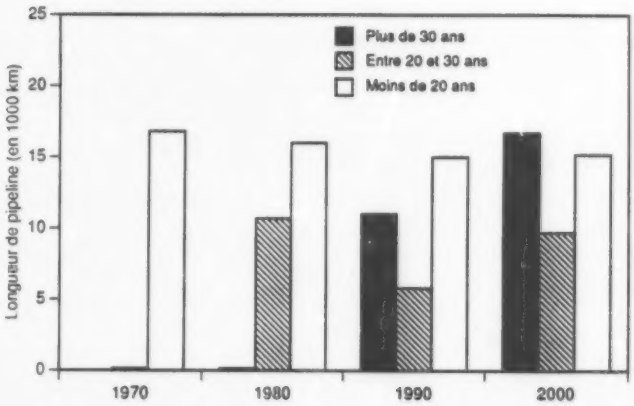

3. Réglementation du transport, des droits et des tarifs

Objectif : S'assurer que les droits des sociétés pipelinières qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral sont justes et raisonnables et que les services pipeliniers sont fournis sur une base continue, sans discrimination injuste et d'une manière efficace au point de vue des coûts.

Description : La réglementation du transport, des droits et des tarifs représente environ 52 années-personnes, soit 13 % de l'ensemble des années-personnes. Les caractéristiques financières des sociétés réglementées sont :

- frais d'exploitation annuels d'un peu plus de 2 milliards de dollars;
- actif net global de 6 milliards de dollars.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après :

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen des demandes et rajustements en matière de droits et de tarifs.	· Nombre de jours d'audience. (Voir tableau 9.) · Coût annuel du service pour les principales sociétés réglementées. (Voir tableau 10.) · Importance des «règlements» conclus. · Nombre d'ordonnances de rajustement; près de 75 sont délivrées chaque année.	· Mise en oeuvre d'initiatives visant à rationaliser les audiences. · Rajustement des tarifs en temps opportun. Procédure équitable.
Accès égal aux services de transport.	· Nombre de demandes ou de plaintes.	· Réduction au minimum du nombre de révisions et d'arbitrages.
Surveillance des résultats financiers.	· Examen et analyse des sociétés pipelinières réglementées par l'Office.	· Examens menés efficacement et en temps opportun, tout en réduisant au minimum les exigences de divulgation de l'information des pipelinières.
Programme de vérifications réglementaires.	· Vérifications détaillées sur place des 10 principales sociétés pipelinières.	· Respect des ordonnances de l'Office et des règlements comptables.

Tableau 9 : Nombre de jours d'audiences : Transport, droits et tarifs

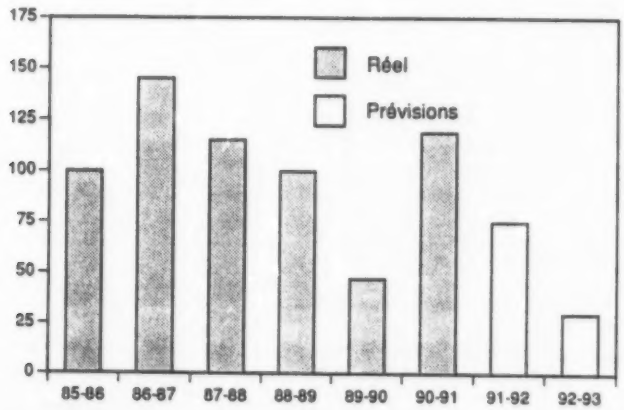

Tableau 10 : Coût du service en 1991 (pour les 10 grandes pipelinières)

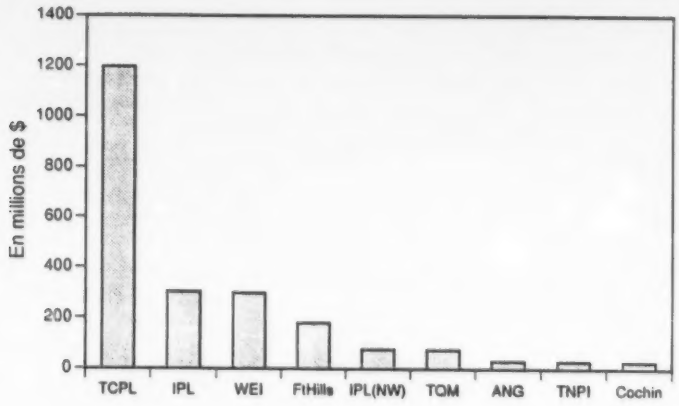

4. Commerce de l'énergie

Objectif : Veiller aux intérêts du Canada par l'intermédiaire d'une participation au développement du marché nord-américain de l'électricité, du gaz et du pétrole.

Description : La réglementation des activités liées au commerce de l'énergie mobilise environ 58 années-personnes, soit 15 % de l'ensemble des années-personnes.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont les suivants :

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen des demandes de licences d'exportation nécessitant des audiences.	· Nombre de jours d'audience. (Voir tableau 11.) · Nombre de demandes et volumes d'exportations faisant l'objet d'une demande (Voir tableaux 12 et 13.)	· Instruction adéquate et opportune des demandes. · Documents de décision détaillés et raisonnés. · Procédure équitable.
Surveillance et évaluation du secteur énergétique et études, y compris la compilation de données sur l'exportation.	· Nombre de rapports et d'études effectués. · Nombre et complexité des conditions énoncées dans les licences d'exportation. · Nombre de sociétés présentant des données; données mensuelles fournies par 200 sociétés.	· Conseils rapides et de qualité au Ministre, à l'Office et au public. · Diffusion au public de données précises sur les volumes et les prix. · Collecte et distribution de données exactes en temps opportun.
Examen des demandes d'ordonnances en matière d'exportations n'exigeant pas d'audience publique.	· Traitement d'environ 300 ordonnances par année.	· Traitement opportun et efficace des ordonnances. · Analyse des contrats en tenant compte de la conjoncture du marché.

Tableau 11 : Nombre de jours d'audiences : Exportations

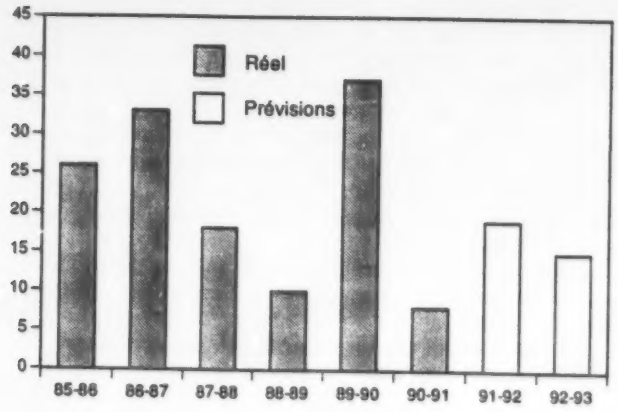

Tableau 12 : Nombre de demandes de licences d'exportation de gaz naturel traitées

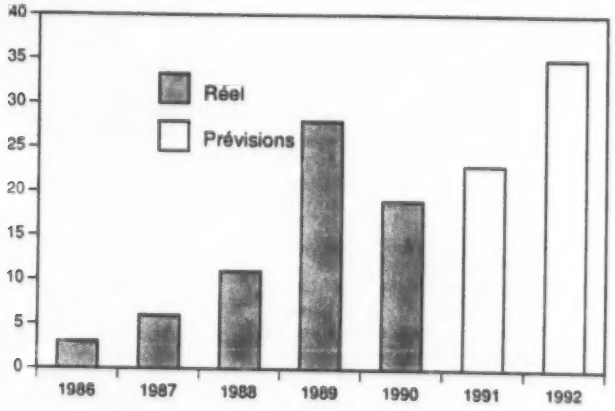

Tableau 13 : Volumes de gaz naturel autorisé pour l'exportation à la fin de l'année

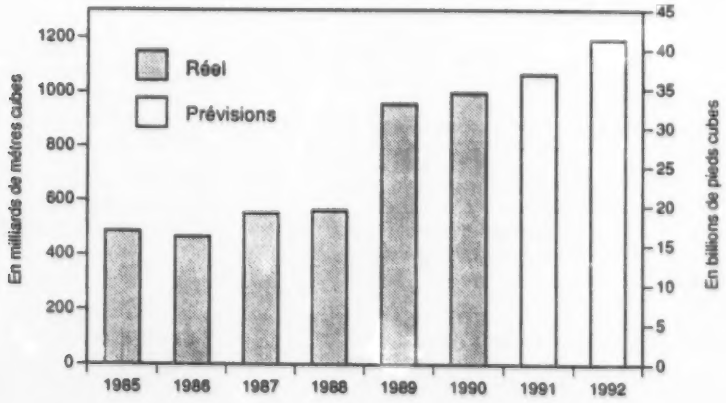

5. Réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales

Objectifs : Élaborer et maintenir un système de réglementation national pour assurer que les travaux d'exploration et de mise en valeur se font en toute sécurité et sans nuire à l'environnement, en mettant en place des contrôles efficaces et en procédant à des vérifications.

Description : La réglementation du pétrole et du gaz sur les terres domaniales mobilise environ 54 années-personnes, soit 14 % des années-personnes totales. Des règlements ont été mis en place pour toutes les étapes des activités pétrolières et gazières, y compris la plongée, le forage, la conception, la construction, la mise en valeur et l'exploitation.

L'Office national de l'énergie a pour principal mandat dans les régions pionnières d'assurer que l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières des terres domaniales se fait en toute sécurité et sans nuire à l'environnement. L'exploitation pétrolière et gazière doit répondre à des normes acceptables de sécurité, de protection de l'environnement et de conservation des ressources.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après :

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Examen et approbation des demandes de programmes géophysiques ou géologiques, des programmes de forage, des travaux sur le terrain et des modifications aux installations et aux réseaux.	· Complexité des demandes, exigences de consultation et nombre de demandes. · Programmes d'exploitation sur le terrain permanents et variés.	· Réduction au minimum des délais découlant des exigences réglementaires. · Processus efficace de consultation; exploitation sécuritaire et saine sur le plan environnemental.
Normes et règlements modernes et à jour, y compris les règlements en matière géophysique pour les régions du Nord et les zones visées par des accords.	· Préparation et mise à jour des règlements sur l'exploration, la mise en valeur, la production et le transport du pétrole et du gaz. · Collaboration avec l'Association canadienne de normalisation et Normes nationales du Canada. · Participation à des comités conjoints des secteurs public et privé.	· Mise en place du processus réglementaire pertinent; acceptation par l'industrie. · Absence de chevauchements et réduction au minimum du double emploi. · Mesures sécuritaires et environnementales uniformes pour toutes les régions. · Sensibilisation de l'industrie aux changements.
Évaluation environnementale des travaux pétroliers et gaziers sur les terres domaniales.	· Nombre de demandes. · Échange avec E.M.R., le MAINC et d'autres.	· Évaluation environnementale des demandes effectuée en temps opportun et efficacement.
Inspection des exploitations.	· Emplacement, calendrier et type d'exploitation.	· Respect des règlements avec le minimum d'intervention. · Sensibilisation accrue à la sécurité et réduction des accidents.
Examen et inspection des programmes environnementaux physiques, des exercices sur les déversements d'hydrocarbures et des programmes de traitement des déchets.	· Nombre d'exploitations. · Types de plates-formes. · Expérience en qualité d'exploitant dans la région.	· Programme efficace d'évaluation environnementale physique, d'observation et de prévisions.
Évaluation du rendement sur le terrain et des possibilités d'aménagement des champs.	· Antécédents de production du champ, nombre de champs, disponibilité des données.	· Rapports techniques de qualité et formulation de recommandations et de conclusions pertinentes.

Détermination des zones de découvertes importantes.	· Nombre de nouvelles demandes; besoin de consultation.	· Formulation de recommandations dans le meilleurs délais. · Analyse et consultation techniques.
Examen des demandes relatives au périmètre de découverte exploitable.	· Nombre de demandes reçues et caractère complexe.	· Évaluation et coordination techniques exactes et rapides. · Formulation, en temps opportun, de recommandations à l'intention du Ministre.
Conseils sur les recommandations formulées par les comités du pétrole et du gaz.	· Nombre et complexité des recommandations formulées par le comité.	· Conseils judicieux sur les questions techniques, réglementaires et inhabituelles.
Évaluation des ressources découvertes disponibles.	· Nouvelles découvertes.	· Évaluations en temps opportun, au fur et à mesure que les résultats sont connus.
Gestion et promotion de projets de recherche et développement.	· Définition de priorités conjointement avec des représentants de l'industrie et d'autres ministères.	· Sécurité et efficacité des exploitations de pétrole et de gaz et protection de l'environnement.
Évaluation environnementale du Programme de recherche et d'exploitation énergétiques et du Fonds pour l'étude de l'environnement.	· Nombre de demandes et de propositions.	· Programmes de contremesures efficaces. · Propositions judicieuses sur le plan environnemental et trace de vérification pertinente pour les évaluations environnementales.
Conseils aux ministres relativement aux examens environnementaux préalables.	· Nombre d'examens environnementaux préalables requis. · Complexité des questions environnementales, notamment les déversements d'hydrocarbures (Exxon-Valdez et golfe Persique).	· Politique uniforme et efficace sur les questions environnementales; efficacité de l'intervention gouvernementale en cas d'urgence.
Conseils et services de consultation aux organismes régionaux et autres ministères.	· Degré d'activité de l'industrie. · Nombre et complexité des questions environnementales comme l'évaluation et la prévision de programmes, les programmes de traitement des déchets et les programmes de boues à l'huile. · Nombre de questions de principe ayant trait à l'environnement, notamment la qualité du milieu marin, le plan vert, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le rapport Brander Smith.	· Promotion de critères nationaux uniformes dans la gestion du pétrole et du gaz. · Maintien de normes nationales pour les travaux techniques, l'environnement et les ressources. · Examen approprié des questions relatives au pétrole et au gaz et des inquiétudes en matière de politique.
Conseils sur des questions d'exploration et de géologie.	· Rapports et mises à jour périodiques sur les travaux d'exploration et les ressources découvertes.	· Service rapide et diffusion de renseignements complets.
Services d'information.	· Accès de l'industrie aux données rendues publiques. · Publications annuelles.	· Services efficaces grâce aux publications et aux bases de données. · Facilité d'accès.

6. Gestion du Programme et des services

Objectif : Fournir appui et conseils efficaces aux membres de l'Office, aux gestionnaires du Ministère et aux employés de façon à favoriser l'atteinte des objectifs du Programme.

Description : La gestion du Programmes et des services mobilise 95 années-personnes, soit 25 % du total des années-personnes.

Les principaux résultats et les facteurs de charge de travail pour cette sous-activité sont exposés ci-après :

Principaux résultats	Facteurs de la charge de travail	Critères d'exécution
Soutien complet aux gestionnaires en finances, en administration et en ressources humaines.	· Remplacement de 60 % du personnel de l'ONE. · Formation de 190 nouveaux employés.	· Sélection des candidats les mieux qualifiés. · Formation pertinente de manière rentable et efficace.
Processus de vérification interne et de révision de programme efficace et efficient.	· Exécution des vérifications et des révisions de programmes planifiées. · Demandes de révision de la part des cadres utilisées comme outils de gestion.	· Rapports de vérification et de révision de programmes pertinents et opportuns. · Mise en oeuvre rentable des recommandations découlant des vérifications et des révisions de programmes.
Amélioration du système d'information de gestion de l'Office.	· Capacité d'établir et d'intégrer des communications inter-systèmes.	· Intégration dans le réseau de micro-ordinateurs de tous les systèmes pertinents, soit plans de travail, feuilles de travail et gestion de projets.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les besoins financiers par article de l'Office national de l'énergie sont présentés au tableau 14.

Tableau 14 : Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	**21 315**	18 565	16 723
Autres coûts en personnel	**158**	100	55
Contribution aux régimes d'avantage sociaux des employés	**3 410**	2 872	3 020
	24 883	21 537	19 798
Biens et services			
Transport	**2 138**	10 694	894
Affranchissement et fret	**170**	170	149
Communications	**222**	170	160
Information	**243**	270	67
Formation	**509**	580	176
Services informatiques	**185**	585	166
Autres services professionnels et spéciaux	**3 222**	2 105	662
Location de matériel informatique	**10**	10	10
Autres locations	**479**	475	407
Services aux locataires	**145**	145	99
Autres achats de services de réparation et d'entretien	**162**	155	102
Fournitures de bibliothèque	**198**	198	170
Autres services publics, fournitures et approvisionnements	**419**	352	238
	8 102	15 909	3 300
Total des dépenses de fonctionnement	**32 985**	37 446	23 098
Capital - Acquisition de matériel	**585**	1 955	531
Total	**33 570**	39 401	23 629

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 74 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme. Un aperçu des besoins en personnel du Programme est présenté au tableau 15.

Tableau 15 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées par le C.T.			Échelle des traitements actuels	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991		
Gestion	22	17	16	59 000 - 132 700	87 007
Scientifique et professionnelle					
Économie, sociologie, statistique	28	28	24	20 000 - 83 335	59 203
Génie et arpentage	45	32	31	28 856 - 78 176	57 763
Droit	10	10	11	41 200 - 125 100	64 138
Sciences physiques	49	35	31	21 430 - 73 473	62 315
Bibliothéconomie	2	2	2	25 371 - 60 147	47 615
Administration et service extérieur					
Services administratifs	27	25	21	17 470 - 72 817	42 251
Commerce	36	36	34	18 702 - 72 182	63 813
Gestion des systèmes d'ordinateurs	15	14	13	23 359 - 76 465	49 615
Gestion des finances	3	3	3	15 516 - 69 789	42 022
Gestion du personnel	3	3	3	16 390 - 67 273	51 498
Administration des programmes	6	6	5	17 470 - 72 817	42 263
Autres	4	4	3	16 292 - 67 273	47 821
Technique					
Soutien des sciences sociales	14	14	13	16 124 - 73 716	42 003
Autres	12	6	6	16 124 - 73 622	39 909
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	54	46	43	16 504 - 40 509	27 915
Secrétariat, sténographie et dactylographie	45	40	40	16 356 - 40 768	24 896
Autres	11	11	11	17 165 - 62 637	28 827
TOTAL	386	332	310		

	Autres années-personnes*			Échelle des traitements actuels	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991		
Gouverneur en conseil	10	11	11	42 500 - 165 500	112 909

* L'expression «années-personnes» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent. Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales, permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou indéterminée et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

Les «autres» années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuels indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles d'échelon, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et ses autorisations législatives. Le tableau 16 présente d'autres éléments de coûts ainsi que les revenus prévus dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif net du Programme.

Tableau 16 : Coût net du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)

Budget principal 1992-1993	Plus autres coûts[1]	Coût total du Programme	Moins recettes[2]	Coût estimatif net du programme **1992-1993**	1991-1992[3]
33 570	2 970	36 540	34 531	**2 009**	14 260

(1) Les autres coûts comprennent :

	(en milliers de dollars)
· locaux fournis sans frais par TPC;	2 214
· avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le SCT - 1 884 $ par employé;	725
· services d'établissement de la paye fournis par Approvisionnements et Services Canada.	31

(2) Les coûts de l'ONE sont recouvrés aupres des sociétés pipelinières et des exportateurs d'électricité. En raison du temps consommé par la facturation de recouvrement de ses entreprises, cette estimation repose sur le recouvrement, en 1992-1993, du quart du coût total du Programme pour 1991-1992 (y compris les services fournis sans frais), des trois quarts du coût total du Programme pour 1991-1992, plus la moitié du coût de la réinstallation de l'ONE à Calgary moins les frais de réinstallation liés à l'APGTC, organisme désormais défunt.

(3) Selon les chiffnes disporisible à l'ONE en Novembre 1991. Deux événements significatifs ont influé sur le coût net du Programme en 1991-1992. Il s'agit premièrement du coût lié à la réinstallation à Calgary, qui sera récupéré au cours des exercices financiers 1992-1993 et 1993-1994. Le deuxième changement provient du transfert d'une partie de l'exploitation de l'APGTC, organisme désormais défunt, à l'ONE, dont les coûts ne seront pas récupérés.

4. Redistribution des ressources de l'APGTC

		B.P. 1992-1993	Prévue 1991-1992	Réel 1990-1991	B.P. 1990-1991
MAINC	A.-P.	50	50	46	81
	$	4 049	4 463	4 755	7 288
EMR	A.-P.	43	43	46	66
	$	57 313	96 931	34 710	82 981
ONE	A.-P.	54	54		
	$	6 165	6 029		
TOTAUX	A.-P.	147	147	92	147
	$	67 527	107 423	39 465	90 269

5. Index par sujet

Accès aux réseaux, 7
APGTC, 9, 10, 12, 36
Audiences, 15, 19
Autorisations, 4, 5
Besoins, 4, 9, 33, 34
Budget des dépenses, 4, 5, 9, 13, 33, 34
Bureau de Calgary, 10, 16
Certificat, 15, 17
Commerce de l'énergie, 7, 11, 15, 28
Compagnie Pipeline Interprovincial, 7
Consultation et enquêtes, 6, 10, 14, 22
Coût du programme, 35
Décisions, 15, 20
Demandes relatives aux droits, 7
Demandes relatives aux pipelines, 7
Description du programme, 14
Différence, 9, 13
Évaluation environnementale, 6, 10, 12, 18, 30, 31
Examen de l'électricité, 6, 11
Exportations d'électricité, 7, 17, 20
Exportations de gaz naturel, 7, 11, 19, 29
Fonctions, 14
Gestion du programme et des services, 8, 12, 15, 32
Inspection des canalisations, 7
Installations de TransCanada Pipelines, 11
Installations pipelinières, 7, 11
Installations, 7, 11, 14, 22, 24
Introduction, 13
Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, 19
Mandat, 14
Membres de l'Office, 16
Objectif du programme, 14
Offre et demande, 10
Organisation, 16
Points saillants, 6, 10
Préface, 2
Prévisions, 9, 33
Procédures, 15
Produit intérieur brut, 22
Projet de loi C-23, 11
Recouvrement des coûts, 12, 35
Règlements, 8, 17, 18, 25, 30
Réinstallation, 8, 10, 13, 21, 35
Rendement, 10, 21
Réseau de micro-ordinateurs, 13, 32
Ressources, 33, 36
Résultat financier, 13
Révision du programme, 21, 32
Structure de l'activité, 14
Table de matière, 3
Transport, droits et tarifs, 7, 11, 15, 26
Vérification interne, 21, 32
Vérification, 18, 27, 31